



KPMG SA
11 rue Archimède
Domaine de Pelus
33700 Mérignac



DELOITTE & ASSOCIÉS
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

GASCOGNE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023
GASCOGNE
Société anonyme
68, rue de la Papeterie - 40200 MIMIZAN

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre



KPMG SA
11 rue Archimède
Domaine de Pelus
33700 Mérignac



DELOITTE & ASSOCIÉS
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

GASCOGNE

Société anonyme

68, rue de la Papeterie - 40200 MIMIZAN

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'Assemblée générale de la société GASCOGNE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société GASCOGNE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la comptabilisation des impôts différés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du Code de commerce figure dans le rapport de gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Les commissaires aux comptes

Mérignac, le 30 avril 2024

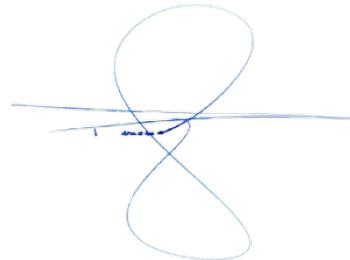
KPMG SA



Sébastien HAAS
Associé

Bordeaux, le 30 avril 2024

DELOITTE & ASSOCIES



Mathieu PERROMAT
Associé

	(En milliers d'euros)	Notes	2023	2022
Chiffre d'affaires		III.1	411 250	460 217
Variation des stocks des produits en cours et produits finis		III.2.1	5 542	7 846
Achats consommés		III.2.2	(215 669)	(229 465)
Charges externes			(92 524)	(108 800)
Frais de personnel		IV	(71 171)	(73 499)
Impôts et taxes			(4 716)	(5 083)
Dotations aux amortissements		V2, V3	(19 437)	(18 266)
(Dotations) Reprises de provisions		VI.2	17	132
Autres produits et (charges) d'exploitation		III.6	4 747	2 888
Résultat opérationnel courant			18 040	35 970
Autres produits et (charges) opérationnels		III.3	(1 611)	(7 492)
Résultat opérationnel			16 429	28 478
Coût de l'endettement financier net			(4 955)	(3 456)
Autres produits et (charges) financiers			(780)	379
Résultat financier net		VIII.2	(5 735)	(3 077)
Quote-part dans le résultat des entités mises en équivalence (nette d'impôt)		III.5	-	-
Résultat avant impôt			10 694	25 400
Produits (charges) d'impôt sur le résultat		IX	(1 023)	(2 883)
Résultat net de l'ensemble consolidé			9 672	22 518
<i>attribuable aux :</i>				
. Actionnaires de Gascogne SA			9 672	22 518
. Participations ne donnant pas le contrôle			-	-
Variation des réévaluations du passif net au titre des prestations définies et des instruments financiers			(1 547)	5 853
Impôts liés			416	(1 492)
. Eléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat			(1 131)	4 361
Variation des écarts de conversion			(152)	(54)
Impôts liés			-	-
. Eléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat			(152)	(54)
Produits et charges comptabilisés en autres éléments du résultat global			(1 282)	4 307
Résultat global			8 389	26 824
<i>attribuable aux :</i>				
. Actionnaires de Gascogne SA			8 389	26 824
. Participations ne donnant pas le contrôle			-	-
Résultat par action de l'ensemble consolidé				
. Résultat de base par action (en €)		VII.2	0,40	0,93
. Résultat dilué par action (en €)		V.11	0,33	0,77

	(En milliers d'euros)	Notes	Exercice 2023	Exercice 2022
Actifs				
Goodwill et autres immobilisations incorporelles		V.1	12 187	11 532
Immobilisations corporelles		V.2	260 373	195 504
Participations mises en équivalence		III.5	-	-
Actifs financiers non courants		VIII.1.1	14 096	5 756
Impôts différés actifs		IX.2	202	10
Actif non courants			286 857	212 802
Stocks		III.2.1	115 009	127 636
Clients et autres débiteurs		III.1.2	79 036	90 445
Autres actifs courants		III.1.2	2 149	2 523
Impôt sur les bénéfices à récupérer		IX.1	1 888	258
Actifs financiers courants		VIII.1.1	138	155
Trésorerie et équivalents de trésorerie		VIII.1.5	46 949	32 722
Actif courants			245 169	253 739
Total des actifs			532 025	466 541
Capitaux propres et passifs				
Capitaux propres				
Capital		VII.1.1	60 800	60 800
Primes d'émission, de fusion, d'apport			-	-
Réserves consolidées			117 995	95 477
ORAN		VII.1.2	12 053	12 053
Réserves liées aux réévaluations du passif au titre des prestations définies			(1 151)	(21)
Actions propres		VII.1.3	(2 980)	(2 980)
Ecarts de conversion		VII.1.5	(3 172)	(3 020)
Résultat consolidé			9 672	22 518
Capitaux propres, attribuables aux actionnaires de Gascogne SA		VII	193 216	184 827
Participations ne conférant pas le contrôle				
Total des capitaux propres consolidés			193 216	184 827
Passifs				
Emprunts et dettes financières, part à plus d'un an		VIII.1.4	136 568	78 127
Avantages du personnel		IV.2.4	14 503	12 353
Provisions, part à plus d'un an		VI.1	2 690	2 551
Autres passifs non courants		III.6	17 525	3 966
Impôts différés passifs		IX	917	870
Passifs non courants			172 203	97 867
Emprunts et dettes financières, part à moins d'un an		VIII.1.4	52 591	60 260
Provisions, part à moins d'un an		VI.1	1 987	2 406
Fournisseurs et autres créditeurs		VIII.1.2	92 790	113 888
Autres passifs courants		III.6	18 912	6 854
Impôt sur les bénéfices à payer		IX.1	327	439
Passifs courants			166 606	183 846
Total des passifs			338 809	281 714
Total des passifs et des capitaux propres			532 025	466 541

FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

V.3

	(En milliers d'euros)	Notes	2023	2022
Résultat net de l'ensemble consolidé			9 672	22 518
Charge d'impôt		IX	1 023	2 883
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		III.5	-	-
Charges financières		VIII.2	5 735	3 077
Résultat opérationnel			16 429	28 478
Dotations aux amortissements		V2	20 812	22 811
Dotations (reprises) aux provisions			(416)	1 453
Dotations (reprises) aux provisions pour dépréciations d'actifs			-	(102)
Pertes (profits) sur cessions d'actifs immobilisés			(383)	(25)
Subventions d'investissement virées au résultat			(165)	(172)
Capacité d'autofinancement opérationnelle			36 276	52 443
Variation des stocks			12 302	(29 165)
Variation des clients			14 275	(3 706)
Variation des fournisseurs			(18 381)	10 575
Variation des autres créances et dettes			(2 915)	11 898
Flux générés par l'activité			41 557	42 045
Intérêts payés			(4 955)	(3 456)
Autres produits et charges financiers payés			(727)	432
Impôts payés			(2 181)	(750)
Flux de trésorerie opérationnels (a)			33 694	38 270
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles			(81 710)	(46 440)
Acquisitions d'immobilisations financières			(305)	(556)
Subventions d'investissement reçues			2 747	296
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			1 818	537
Cessions d'immobilisations financières			161	(19)
Acquisition de titres de filiale sous déduction de la trésorerie acquise			-	-
Flux de trésorerie d'investissement (b)			(77 289)	(46 182)
Excédent (besoin) de financement (a+b)			(43 595)	(7 912)
Augmentation de capital			-	-
Augmentation des dettes financières			74 263	69 307
(Diminution) des dettes financières			(26 951)	(58 333)
Décalages de trésorerie liés aux opérations de financement			-	-
Avance compte courant associés			10 000	
Flux de trésorerie de financement			57 311	10 974
Variation de la trésorerie nette			13 717	3 062
Autres mouvements			(33)	-
Trésorerie nette en début d'exercice			32 644	29 583
Variation de la trésorerie nette			13 717	3 011
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie détenue			(33)	51
Trésorerie nette en fin d'exercice			46 328	32 644

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

V.4

(en milliers d'euros)	Capital social	Primes d'émission, de fusion, d'apport	Réserves et résultats non distribués	Réserves liées aux réévaluations du passif net au titre des prestations définies	Réserves liées aux réévaluations des instruments financiers	ORAN	Actions propres	Ecart de conversion	Total attribuable aux actionnaires de Gascogne SA	Participations ne conférant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Situation au 1^{er} janvier 2022	60 800		95 477	(4 401)		12 053	(2 980)	(2 966)	157 984	0	157 984
Variation de périmètre											
Autres éléments du résultat global				4 361	20				4 381		4 381
Résultat global de la période			22 518					(54)	22 463	0	22 463
Total des produits et des charges comptabilisés au titre de la période			22 518	4 361	20			(54)	26 844	0	26 844
Augmentation du capital											
Dividendes distribués											
ORAN											
Actions propres											
Autres mouvements											
Transactions avec les propriétaires de Gascogne SA											
Situation au 31 décembre 2022	60 800		117 995	(40)	20	12 053	(2 980)	(3 020)	184 828	0	184 828
Situation au 1^{er} janvier 2023	60 800		117 995	(40)	20	12 053	(2 980)	(3 020)	184 828	0	184 828
Variation de périmètre											
Autres éléments du résultat global				(1 110)	(21)				(1 131)		(1 131)
Résultat global de la période			9 672					(152)	9 520	0	9 520
Total des produits et des charges comptabilisés au titre de la période			9 672	(1 110)	(21)			(152)	8 389	0	8 389
Augmentation du capital											
Dividendes distribués											
ORAN											
Actions propres											
Autres mouvements											
Transactions avec les propriétaires de Gascogne SA											
Situation au 31 décembre 2023	60 800		127 667	(1 150)	(1)	12 053	(2 980)	(3 172)	193 217	0	193 217

I. PRINCIPES COMPTABLES GENERAUX

- I.1. Référentiel appliqué
- I.2. Base de préparation
- I.3. Présentation des états financiers

II. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

- II.1. Principes de consolidation
- II.2. Méthodes de conversion
- II.3. Regroupements d'entreprises
- II.4. Evolution du périmètre de consolidation
- II.5. Périmètre de consolidation
- II.6. Engagements hors bilan liés au périmètre
- II.7. Parties liées

III. ACTIVITE OPERATIONNELLE

- III.1. Chiffre d'affaires et créances clients
- III.2. Stocks et achats consommés
- III.3. Autres produits et charges opérationnels
- III.4. Information sectorielle
- III.5. Participation dans des sociétés mises en équivalence
- III.6. Autres passifs
- III.7. Quotas d'émission de gaz à effet de serre

IV. CHARGES ET AVANTAGES DU PERSONNEL

- IV.1. Avantages du personnel
- IV.2. Provisions pour retraites et engagements assimilés
- IV.3. Plan d'options d'achat d'actions et attribution d'actions gratuites
- IV.4. Rémunération des dirigeants (parties liées)

V. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

- V.1. Goodwill et autres immobilisations incorporelles
- V.2. Immobilisations corporelles
- V.3. Dépréciation des actifs
- V.4. Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles

VI. PROVISIONS ET PASSIFS EVENTUELS

- VI.1. Provisions au bilan
- VI.2. Variation des provisions dans le compte de résultat

VII. CAPITAUX PROPRES ET RESULTATS PAR ACTION

- VII.1. Capitaux propres
- VII.2. Résultat par action
- VII.3. Résultat global

VIII. FINANCEMENT ET INSTRUMENTS FINANCIERS

- VIII.1. Actifs et passifs financiers
- VIII.2. Résultat financier
- VIII.3. Politique de gestion des risques
- VIII.4. Engagements hors bilan liés aux financements du groupe

IX. IMPOTS SUR LE RESULTAT

- IX.1. Impôt sur les résultats
- IX.2. Impôts différés

X. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

XI. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

I- Principes comptables généraux

Gascogne S.A. est une entreprise domiciliée en France dont le siège social est situé 68 rue de la papeterie à Mimizan (40 200). Les états financiers consolidés de Gascogne SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 comprennent la société consolidante et ses filiales (l'ensemble désigné comme le « Groupe » ou « Gascogne ») et la quote-part du Groupe dans les entreprises associées. Les principales activités de Gascogne sont la transformation du bois, la production de papier, de sacs et de complexes.

Les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, ainsi que les états financiers consolidés intermédiaires résumés pour les 6 mois écoulés au 30 juin 2023, sont disponibles sur demande au siège social ou sur www.groupe-gascogne.com.

Gascogne est cotée sur le marché Euronext Growth.

Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 16 avril 2024 et seront soumis pour approbation à la prochaine Assemblée générale du 6 juin 2024.

I.1. Référentiel appliqué

Les états financiers consolidés du Groupe Gascogne sont établis en conformité avec les normes comptables internationales (« Normes IFRS ») et interprétations telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2023. Par ailleurs, ces états financiers ont été préparés conformément aux normes IFRS émises par l'International Accounting Standards Board (IASB).

I.1.1. Normes et amendements en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2023 appliqués, lorsque nécessaire, aux comptes consolidés établis au 31 décembre 2023 .

Normes, amendements et interprétations	
Amendements à IAS 1	"Présentation des états financiers" et à son Practice Statement 2 concernant le concept de matérialité - amélioration des informations relatives aux politiques comptables communiquées en annexe, notamment eu égard au concept d'importance relative
Amendement à IAS 8	"Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs » - clarification de la frontière entre changement d'estimation et changement de méthode
Amendement à IAS 12	"Impôts sur le résultat" concernant les impôts différés relatifs à des actifs et passifs issus d'une transaction unique
Amendement à IAS 12	"Réforme fiscale internationale- modèle de règles du Pilier Deux: exemption obligatoire et temporaire à la comptabilisation des impôts différés associés à l'imposition complémentaire Pilier Deux, exemption qui s'accompagne d'obligations d'informations spécifiques
IFRS 17 et IFRS 9	"Contrats d'assurance" concernant les informations comparatives dans le cadre de la première application d'IFRS 17 et d'IFRS 9
IFRS 17	Contrats d'assurance, y compris les amendements publiés en juin 2020

Conformément à l'exception temporaire introduite par le paragraphe 4A de la norme IAS 12, le groupe Gascogne n'a comptabilisé aucun impôt différé au titre des règles du Pilier Deux à la clôture de l'exercice 2023. Les principales décisions définitives publiées par l'IFRIC en 2023 concernent :

- IFRS 16 « Contrats de location » - Définition d'un contrat de location - Droits de substitution ;
- IFRS 9 « Instruments financiers » - Garantie accordée au titre d'un contrat dérivé ;
- IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 17 « Contrats d'assurance » - Créances de primes d'assurance à recevoir d'un intermédiaire ;
- IFRS 9 « Instruments financiers » et IAS 19 « Avantages au personnel » - Logements et prêts habitats accordés à des employés.

Ces textes n'ont pas d'impact significatif sur les comptes du Groupe. Par ailleurs, le Groupe n'est pas concerné par la réforme fiscale Pilier Deux (réforme de la fiscalité internationale qui s'applique en 2024 aux entreprises multinationales dont le chiffre d'affaires mondial est supérieur à 750 M€).

I.1.2. Normes, interprétations et amendements à des normes existantes applicables par anticipation aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024 ou postérieurement.

Les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes et applicables aux périodes comptables ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2024 ou postérieurement n'ont pas été adoptés par anticipation par le Groupe au 31 décembre 2023. Elles concernent :

- les modifications d'IFRS 16 « Contrats de location » se rapportant au passif de location relatif à une cession bail ;
- l'amendement à IAS 1 relatif au classement des dettes en courant/non courant, ainsi qu'aux passifs non courants assortis de clauses restrictives.

I.1.3. Normes, interprétations et amendements à des normes existantes publiés mais non encore applicables.

Les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes publiés mais non encore applicables concernent :

- Amendement à IAS 7 et IFRS 7 concernant les accords de financement de fournisseurs ;
- Amendement à IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères » - Absence de convertibilité d'une monnaie.

Ces nouvelles normes sont en cours d'analyse par le Groupe lorsqu'elles lui sont applicables.

I.2. Base de préparation

I.2.1. Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers consolidés sont présentés en euro qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de Gascogne. Toutes les données financières présentées en euro sont arrondies au millier d'euros le plus proche.

I.2.2. Recours à des estimations et au jugement

Pour établir les comptes consolidés, la Direction du Groupe procède à des estimations dans la mesure où de nombreux éléments inclus dans les états financiers ne peuvent être précisément évalués. La Direction révisé ses estimations en cas de changement des circonstances sur lesquelles elles étaient fondées ou par suite de nouvelles informations ou d'un surcroît d'expérience. En conséquence, les estimations retenues au 31 décembre 2023 pourraient être sensiblement modifiées.

Par ailleurs, la Direction exerce son jugement pour définir le traitement comptable de certaines transactions lorsque les normes et interprétations en vigueur ne traitent pas de manière précise les problématiques comptables concernées.

Les hypothèses sur lesquelles se fondent les principales estimations et le jugement sont explicitées ci-dessous :

Estimation	Nature de l'estimation
Notes IX.1. Impôt sur le résultat	Hypothèses retenues pour la reconnaissance des impôts différés actifs liés aux reports déficitaires

I.2.3. Effet de la prise en compte du changement climatique

Les risques liés au changement climatique peuvent se traduire par des catastrophes naturelles et des événements accidentels liés au dérèglement climatique tels que des inondations, des tempêtes, des vagues de chaleur à court terme ou encore une élévation du niveau des mers à moyen terme.

Les actifs du Groupe ne sont pas situés suffisamment proche du littoral (la papeterie et la sacherie de Mimizan, les plus proches du littoral sont situées à 6 km de la mer) pour être directement menacés par l'élévation du niveau des mers. Aucun site du Groupe n'est situé dans une zone inondable.

Des pluies trop abondantes sur le massif landais pourraient contraindre plus fortement l'exploitation forestières en empêchant l'accès à un plus grand nombre de parcelles et sur des périodes plus longues.

La multiplication d'incendies comme ceux de juillet 2022 sur le massif landais (Landiras et La Teste de Buch), de nouvelles tempêtes, comme celle la tempête Klaus de janvier 2009, ainsi que la prolifération de parasites, dont le développement est favorisé par la hausse des températures, pourraient menacer la ressource en bois pour alimenter les scieries et la papeterie.

Depuis 2015, Le Groupe est engagé dans un programme d'investissements importants qui vise à moderniser son outil industriel (plus de 300 M€ dépenses au cours des 10 dernières années, et encore 300 M€ dans les 5 années à venir) avec, notamment, des équipements qui répondent à une logique d'efficacité en matière de consommation d'énergie (chaudière biomasse en 2016, turbines d'électricité en 2019, nouvelle machine à papier à l'horizon 2026...).

La papeterie de Mimizan est intégrée au SEQE (Système d'Echange de Quotas d'Emission) de CO₂ et se voit attribuer chaque année des allocations gratuites de quotas de CO₂ en constante diminution. Les investissements réalisés ces dernières années (et en particulier la chaudière biomasse) ont permis jusqu'à présent de s'adapter à cette nouvelle donne qui fait que le Groupe n'est pas impacté à date par la hausse des cours du CO₂. Une information détaillée est fournie dans le paragraphe III.7 de la présente annexe aux comptes consolidés.

Le Groupe poursuit sa démarche d'analyse de l'exposition aux risques climatiques de ses différentes activités. Au 31 décembre 2023, le Groupe n'a pas identifié d'impact significatif, estimé de façon fiable sur ses états financiers.

II- Périmètre de consolidation

II.1. Principes de consolidation

Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par la société. Le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables, en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci.

Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles sont pris en considération.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes bilanciers et les transactions, les produits et les charges résultant des transactions intragroupes sont éliminés.

II.2. Méthodes de conversion

II.2.1. Transactions en monnaie étrangère

La comptabilisation et l'évaluation des opérations libellées en monnaies étrangères sont définies par la norme IAS 21 "Effets des variations des cours des monnaies étrangères".

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change de la clôture. Les écarts de conversion qui en résultent sont comptabilisés en pertes et profits de change dans le résultat financier (en autres produits et charges financiers).

II.2.2. Les états financiers des activités à l'étranger

Les comptes des filiales étrangères du Groupe sont tenus dans leur monnaie fonctionnelle. Le bilan des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro est converti en euros au cours de clôture, sauf les capitaux propres qui sont convertis au cours historique. Le compte de résultat est converti au cours approchant le cours à la date de transaction.

Les gains et pertes résultant de la conversion du bilan (qui comprennent l'incidence de la variation des taux sur les actifs et les passifs) sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et accumulés dans les capitaux propres.

II.3. Regroupement d'entreprises

Tous les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.

Les regroupements d'entreprises sont évalués et comptabilisés conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 : la contrepartie transférée (coût d'acquisition) est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de la prise de contrôle. Les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les coûts directement attribuables à l'acquisition sont comptabilisés en charges, sauf les coûts liés à l'émission d'instruments de capitaux propres.

II.4. Evolution du périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation a évolué en 2023 avec la sortie de la société Gascogne All Wood à la suite de sa liquidation le 29 septembre 2023.

II.5. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2023

Sociétés consolidées par intégration globale

Sociétés	Siège social	N° de SIREN	% de contrôle	% d'intérêt
FINANCIER				
Gascoigne SA	40200 F-Mimizan	895 750 412		
ACTIVITE BOIS				
Gascoigne Bois	40210 F-Escoreuse	501 719 413	100	100
Palfrance	81600 F-Gaillac	379 124 795	100	100
Gascoigne Forêt Services	40200 F-Mimizan	882 809 619	100	100
ACTIVITE PAPIER				
Gascoigne Papier	40200 F-Mimizan	334 612 967	100	100
Gascoigne Spain	Barcelone (Espagne)	29487F141B152448	100	100
Gascoigne Packaging USA	Atlanta (USA)	CBP-2.953.531	100	100
Feutres Depland	87200 F-Saint Junien	760 500 587	100	100
ACTIVITE SACS				
Gascoigne Sacs	40200 F-Mimizan	493 467 989	100	100
Gascoigne Sack Deutschland	Walkenried (Allemagne)	HRB54618	100	100
Aigis	Chalkida (Grèce)	13138/12/B/86/11	100	100
Gascoigne Sack Tunisia	Radès (Tunisie)	B0233542005	100	100
ACTIVITE COMPLEXES				
Gascoigne Flexible	40200 F-Mimizan	312 757 347	100	100
Gascoigne Flexible Germany	Linnich (Allemagne)	HRB3891	100	100

II.6. Engagement hors bilan liés au périmètre

Il n'y a pas d'engagements liés au périmètre.

II.7. Parties Liées

Transactions de la société mère avec les filiales du Groupe

Il s'agit d'une part des prestations de service et de la mise à disposition des dirigeants facturées par la société mère aux filiales et d'autre part d'avances en compte courant consenties à/ou par certaines filiales qui donnent lieu à facturation d'intérêts financiers.

Transactions avec des parties liées

Gascoigne SA n'a entretenu, en 2023, aucune relation de quelque nature que ce soit avec les dirigeants (autre que les émoluments ou jetons de présence). Voir le paragraphe IV.4.

Gascoigne SA a des relations avec les sociétés du Groupe Biolandes (actionnaire d'Attis 2) pour la mise à disposition de locaux et de personnels.

Biolandes Technologies (société du Groupe Biolandes) a racheté les 4 821 137 ORAN (Obligations Remboursables en Actions ou en Numéraires) aux établissements bancaires détenteurs, à leur nominal de 2,50 euros en date du 25 février 2020. Toutes les caractéristiques des ORAN ont été conservées et notamment les conditions de rémunération (1% l'an) et la maturité (31 décembre 2023). Au titre de l'exercice 2023, Gascoigne SA a versé à Biolandes Technologie les intérêts liés à la rémunération de ces obligations pour un montant de 121 K€.

Les ORAN ont été converties au 2 janvier 2024 en 5 119 228 actions nouvellement émises au profit de Biolandes Technologies.

L'actionnaire principal Attis 2 a fait une avance en compte courant de 10 millions d'euros le 8 décembre 2023 qui sera remboursée par compensation lors de la souscription par le prêteur à l'augmentation de capital votée par l'AG du 29 juin 2023 qui interviendra en 2024. Cette avance est rémunérée à des conditions normales de marché ; Gascogne SA ayant comptabilisé un montant de 35 K€ d'intérêts courus au 31 décembre 2023.

III- Activité opérationnelle

III.1. Chiffre d'affaires, créances clients et autres débiteurs

III.1.1. Chiffre d'affaires

Les produits des activités ordinaires sont évalués en fonction de la contrepartie à laquelle le groupe s'attend à avoir droit dans un contrat conclu avec un client, à l'exclusion des sommes perçues pour le compte de tiers le cas échéant. Le groupe comptabilise les produits des activités ordinaires lorsqu'il transfère le contrôle d'un produit ou d'un service au client. Il est comptabilisé net, après déduction des éventuels escomptes, rabais et ristournes offerts aux clients.

Le chiffre d'affaires comprend les ventes de produits finis et de prestations de services attachées à ces produits, les ventes de déchets, les ventes de marchandises, les frais de transport facturés, les ventes de quotas de CO₂, les ventes d'électricité et le complément de rémunération par rapport au prix de marché versé par EDF en application du contrat CRE5.

Pour les ventes de biens et marchandises (qui constituent la plus grande part du chiffre d'affaires), le produit est comptabilisé en chiffre d'affaires lorsque le contrôle des biens a été transféré, c'est-à-dire lorsque les biens ont été expédiés au lieu de livraison selon l'incoterm prévu. S'agissant des clients français, en général, le transfert est effectif en sortie d'usine et s'agissant des clients export et grand export, le transfert est effectif à la livraison des produits chez le client. Le groupe comptabilise une créance lorsque les biens sont livrés au lieu de livraison selon l'incoterm prévu, ce qui représente le moment précis où le droit à la contrepartie devient inconditionnel, car seul l'écoulement du temps détermine que le paiement est exigible.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2023	Exercice 2022
Ventes de biens	391 795	443 657
Prestations de services	3 827	3 718
Ventes quotas CO ₂	4 580	-
Ventes électricité	11 048	27 347
Complément de rémunération EDF	-	(14 505)
Chiffre d'affaires	411 250	460 217

En 2023, les ventes d'électricité ont baissé fortement compte tenu de la baisse des cours de l'électricité (particulièrement élevés en 2022).

En 2023, il a été vendu 60 000 tonnes de quotas de CO₂ (cf. note III.7).

Le contrat de complément de rémunération a été résilié et ne produit plus d'effet depuis le 1^{er} octobre 2022.

III.1.2. Créances clients et autres débiteurs

Les créances clients sont des actifs financiers courants, initialement enregistrés au prix de transaction et ultérieurement au coût amorti diminué des pertes de valeurs éventuelles.

Les créances clients sont dépréciées au cas par cas en fonction de leur antériorité.

Valeur nette des clients et autres débiteurs :

(en milliers d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2022
Clients et comptes rattachés	57 028	70 628
Créances à recevoir des parties liées	-	-
Paiements d'avance	1 154	1 349
Autres montants d'exploitation	20 854	18 469
TOTAL	79 036	90 445

Les autres montants d'exploitation comprennent notamment de la TVA à récupérer à hauteur de 7 M€, des subventions à recevoir pour 7 M€ et des remises à recevoir fournisseurs pour 1 M€.

Variation des dépréciations des comptes clients et autres débiteurs :

(en milliers d'euros)	Exercice 2022	Augmentation	Diminution	Exercice 2023
Dépréciations - Clients et comptes rattachés	2 331	-	(762)	1 569
Dépréciations - Autres créances exploitation	-	-	-	-
TOTAL	2 331	0	(762)	1 569

III.2. Stocks et achats consommés

III.2.1. Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût de revient en utilisant la méthode du coût moyen pondéré, ou à leur valeur nette probable de réalisation si celle-ci est inférieure. Si la valeur nette probable de réalisation des stocks est inférieure à leur coût de revient, ce montant est ramené à la valeur nette probable de réalisation par le biais d'une dépréciation des stocks. Le coût de revient correspond au coût d'acquisition ou au coût de production.

Les coûts indirects pris en compte dans la valorisation des stocks de produits finis et d'encours de production ne comprennent que les coûts liés à la production.

Valeur nette des stocks :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2023	Exercice 2022
Matières premières et approvisionnements	56 753	74 931
En cours de production	2 155	2 351
Produits intermédiaires et finis	55 879	50 220
Marchandises	222	134
Valeur nette des stocks	115 009	127 636

Variation des dépréciations des stocks :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2022	Augmentation	Diminution	Exercice 2023
Matières premières et approvisionnements	6 135	4 338	(4 068)	6 405
En cours de production	262	97	-	359
Produits intermédiaires et finis	1 811	3 681	(1 257)	4 235
Marchandises	165	17	(159)	23
Variation des dépréciations des stocks	8 373	8 133	(5 484)	11 023

Variation des stocks de produits finis et encours :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2023	Exercice 2022
Variation de stocks bruts	8 031	7 501
Baisse de dépréciations sur stocks de produits finis et encours	1 257	1 519
Hausse de dépréciations sur stocks de produits finis et encours	(3 746)	(1 174)
Variation des stocks de produits et encours	5 542	7 846

III.2.2. Achats consommés

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2023	Exercice 2022
Achats de marchandises et de matières premières	(197 688)	(250 675)
Variation des stocks de marchandises et de matières premières	(17 820)	21 465
Baisse de dépréciations sur stocks de marchandises et matières premières	4 227	4 144
Hausse de dépréciation sur stocks de marchandises et matières premières	(4 387)	(4 398)
Achats consommés	(215 669)	(229 465)

III.3. Autres produits et charges opérationnels

Afin de faciliter la lecture du compte de résultat et de la performance du Groupe, les éléments inhabituels et significatifs à l'échelle de l'ensemble consolidé sont identifiés sur la ligne du résultat opérationnel intitulée "Autres produits et charges opérationnels".

Cette ligne inclut principalement :

- le résultat des cessions d'immobilisations,
- les pertes ou reprises de valeur sur actifs immobilisés,
- les provisions ou dépenses de réorganisation et de restructuration,
- les litiges majeurs qui naissent de l'activité opérationnelle du Groupe.

(en milliers d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2022
Restructurations et litiges	(309)	(1 972)
(Moins) Plus values nettes sur cession d'actifs	389	73
(Dotation) Reprise dépréciation d'actifs	(980)	(4 816)
Autres	(710)	(777)
Autres produits et charges opérationnels	(1 611)	(7 492)

Restructurations et litiges

Ce poste comprend principalement des coûts de licenciements (0,3 M€).

Plus-values nettes sur cession d'actifs

En 2023, ce poste comprend principalement les plus-values générées par les sorties de contrats de location conformément à la norme IFRS 16.

(Dotation) Reprise dépréciation d'actifs

Ce poste intègre principalement un complément d'amortissements (1,2 M€) des immobilisations de la société Gascogne Sack Deutschland et la reprise de provision (0,4 M€) dans le cadre de la fermeture du site de Dordives de la société Gascogne Flexible.

Autres

Ce poste intègre en 2023 principalement des charges d'honoraires pour 0,6 M€.

III.4. Information sectorielle

Conformément à la norme IFRS 8 "Secteurs opérationnels", et compte tenu de l'organisation interne du Groupe en termes de management et de reporting, le Groupe présente une information sectorielle par secteur d'activité.

Le Principal Décideur Opérationnel (PDO) est le Président Directeur Général du Groupe.

Le Groupe dispose de 4 secteurs, comme décrit ci-après, qui correspondent aux unités opérationnelles stratégiques du Groupe.

Les unités opérationnelles stratégiques du Groupe offrent des produits et des services distincts et sont dirigées séparément dans la mesure où elles nécessitent la mise en œuvre de stratégies technologiques et commerciales différentes.

Les opérations réalisées dans chacun des secteurs du Groupe sont résumées ainsi :

- Activité Bois : gestion sylvicole, approvisionnement bois des scieries et de la papeterie, fabrication de produits bois sciés pour l'emballage, bois d'ingénierie et d'aménagement pour la construction,
- Activité Papier : la fabrication de papier kraft naturel frictionné et kraft naturel pour sacs,
- Activité Sacs : la production de sacs petite, moyenne et grande contenances,
- Activité Flexible : la fabrication de complexes multicouches (standards ou renforcés), supports siliconés, papiers gommés.

L'information sectorielle du Groupe est préparée conformément aux méthodes comptables appliquées pour établir et présenter les états financiers.

31 décembre 2023

<i>(en milliers d'euros)</i>	Bois	Papier	Sacs	Flexible	Holding	Total Groupe
Chiffre d'affaires						
. de l'activité	76 867	139 364	126 995	133 476	9 578	486 280
. intragroupe	(43 530)	(19 879)	(310)	(1 785)	(9 527)	(75 030)
. chiffre d'affaires net	33 337	119 485	126 686	131 691	51	411 250
Résultat opérationnel courant (a)	(4 767)	4 144	8 976	9 653	33	18 040
Résultat opérationnel	(5 049)	4 469	7 611	10 055	(657)	16 429
Dotations aux amortissements (b)	(2 423)	(7 914)	(4 264)	(3 662)	(1 175)	(19 437)
(Dotations) Reprises de provisions pour dépréciation d'actif et risques et charges (c)	(663)	(1 219)	(312)	(460)	153	(2 501)
EBIDTA (a) - (b) - (c)	(1 682)	13 277	13 552	13 775	1 055	39 978
Investissements	1 312	65 762	4 858	3 236	2 120	77 289
Effectifs	228	327	428	315	77	1 375
Immobilisations incorporelles et corporelles	17 216	181 264	35 613	24 236	12 873	271 202
Actifs sectoriels	25 440	71 912	52 286	44 078	2 616	196 331
Autres actifs	-	-	-	-	-	41 627
Total de l'actif						509 160
Passifs sectoriels	11 207	14 856	12 483	12 122	1 126	51 794
Autres passifs	-	-	-	-	-	183 619
Total du passif						235 413

31 décembre 2022

(en milliers d'euros)	Bois	Papier	Sacs	Flexible	Holding	Total Groupe
Chiffre d'affaires						
. de l'activité	94 133	162 963	143 491	139 562	9 188	549 337
. intragroupe	(48 173)	(29 650)	(467)	(1 694)	(9 136)	(89 120)
. chiffre d'affaires net	45 960	133 314	143 023	137 868	52	460 217
Résultat opérationnel courant (a)	3 025	9 158	11 127	12 704	(43)	35 970
Résultat opérationnel	2 302	3 851	11 205	11 974	(856)	28 478
Dotations aux amortissements (b)	(2 072)	(7 284)	(3 977)	(3 709)	(1 224)	(18 266)
(Dotations) Reprises de provisions pour dépréciation d'actif et risques et charges (c)	(106)	(396)	102	164	-	(236)
EBIDTA (a) - (b) - (c)	5 203	16 839	15 001	16 248	1 181	54 472
Investissements	3 025	34 352	4 907	1 408	2 490	46 182
Effectifs	255	332	432	312	76	1 407
Immobilisations incorporelles et corporelles	16 783	116 936	36 023	23 708	12 196	205 647
Actifs sectoriels	31 709	62 419	65 710	57 998	2 923	220 759
Autres actifs	-	-	-	-	-	41 627
Total de l'actif						468 033
Passifs sectoriels	15 204	17 591	19 183	17 625	723	70 325
Autres passifs	-	-	-	-	-	183 619
Total du passif						253 944

La répartition géographique du chiffre d'affaires est la suivante :

(en milliers d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2022
France	178 218	201 455
Allemagne	59 835	60 549
Autres pays de l'Union Européenne	111 273	121 441
Pays hors de l'Union Européenne	61 925	76 771
Autres produits et charges opérationnels	411 251	460 216

Les actifs immobilisés sont situés à 95% en France, 4% en Allemagne et le solde en Tunisie et en Grèce.

Aucun client ne représente individuellement plus de 10% du chiffre d'affaires du Groupe.

III.5. Participation dans les sociétés mises en équivalence

Le Groupe ne détient pas de participation dans des sociétés mises en équivalence à fin 2023.

III.6. Autres passifs

Les subventions d'investissement sont comptabilisées en "Autres passifs" (courants et non courants) et sont ensuite reprises en résultat en "Autres produits et charges d'exploitation" en étalant linéairement leur montant sur la durée d'utilité de l'immobilisation concernée.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées directement en résultat en "Autres produits et charges d'exploitation".

(en milliers d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2022
Autres passifs non courants		
Subventions d'équipements	17 521	3 931
Autres dettes	4	35
Total des autres passifs non courants	17 525	3 966
Autres passifs courants		
Subventions d'équipements	106	104
Dettes sur immobilisations	8 419	5 604
Dettes diverses	10 386	1 146
Total des autres passifs courants	18 912	6 854
Total des autres passifs	36 437	10 820

Le poste subvention d'équipement comprend principalement la subvention ADEME en financement de la nouvelle machine à papier sur le site de Gascogne Papier à Mimizan (13,8 M€).

Les dettes diverses comprennent l'avance en compte courant de 10 M€ faite par l'actionnaire Attis 2 en décembre 2023 (cf. note II.7).

Autres produits et charges d'exploitation

(en milliers d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2022
Autres produits courants	270	320
Subventions d'investissement virées au résultat	170	172
Subventions d'exploitation	5 386	3 055
Autres charges courantes	(1 210)	(199)
(Dotations) Reprises provisions clients, autres créances et actifs courants	131	(460)
Autres produits et (charges) d'exploitation	4 748	2 888

Les subventions d'exploitation comprennent un montant de 4,4 M€ correspondant à l'aide reçue par la Société Gascogne Papier en faveur des entreprises exposées à un risque significatif de fuite de carbone en raison des coûts du système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre répercutés sur les prix de l'électricité.

III.7. Quotas d'émission de gaz à effet de serre

Dans l'activité Papier, le Groupe s'est vu attribuer des droits d'émission de gaz à effet de serre.

En l'absence de normes IFRS ou d'interprétations relatives à la comptabilisation des droits d'émission de CO₂, la société a exercé son jugement et applique, depuis la clôture au 31 décembre 2013, les nouvelles dispositions suivantes (qui sont notamment conformes au Règlement de l'ANC n° 2012-03 du 4 octobre 2012, homologué le 7 janvier 2013) :

- Les quotas sont gérés comme un coût de production et à ce titre ils sont reconnus en stock :
 - les quotas attribués à titre gratuit sont comptabilisés en stock pour une valeur nulle,
 - les quotas acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition,
 - les ventes ou les restitutions annuelles de quotas constituent des sorties de stock, qui sont reconnues sur la base d'un coût unitaire moyen pondéré
 - si la valeur comptable des stocks de quotas à la clôture est supérieure à la valeur de marché, une dépréciation est comptabilisée pour ramener la valeur comptable des éléments en stock à leur valeur de réalisation.
- A chaque arrêté, une provision est comptabilisée pour matérialiser les obligations de restitution de quotas liées aux émissions de la période. Cette provision est calculée sur la base des émissions estimées de la période, valorisées au coût unitaire moyen pondéré du stock à la fin de cette période. Elle est reprise lors de la restitution des quotas.

Dans le cas où les obligations de restitution à l'échéance sont supérieures aux quotas disponibles enregistrés en stock, une provision pour le complément de provisions lié aux quotas manquants est valorisée à leur valeur de marché et comptabilisée.

Suivi des utilisations de quotas de la Société Gascogne Papier

<i>En tonnes</i>	Avant 2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Emission de CO ₂		17 970	20 099	19 442	21 403	20 664	21 197
Quotas alloués		76 225	74 691	73 150	33 646	33 646	27 291
Quotas non utilisés		58 255	54 592	53 708	12 243	12 982	6 094
Vente de quotas		-	(100 000)	(80 000)	(90 000)	0	(60 000)
Quotas non utilisés cumulés	239 482	297 737	252 329	226 037	148 280	161 262	107 356

Jusqu'à présent, Gascogne Papier s'est vu attribuer des quotas (gratuits) par les pouvoirs publics, supérieurs à ses besoins comme le montre le tableau ci-dessus. Aussi, la société n'a jamais eu besoin d'acquérir des quotas à titre onéreux, la gestion de ces quotas n'a donc pas d'incidence sur les comptes du Groupe.

Gascogne Papier a vendu 60.000 tonnes de quotas en 2023 pour un montant de 4,6 M€.

Le solde des quotas non utilisés cumulés à fin 2023 s'élève à 107.356 tonnes.

IV- Charges et avantages du personnel

IV.1. Avantages du personnel

Les avantages du personnel sont évalués conformément à la norme IAS 19 révisée, applicable depuis le 1^{er} janvier 2014 et selon la décision de l'IFRS IC sur les modalités de calcul d'engagements de régimes à prestations définies approuvée par l'IASB en mai 2021, applicable au 1^{er} janvier 2021 de manière rétrospective. Ils se décomposent entre avantages à court terme et avantages à long terme.

Les salariés du Groupe bénéficient d'avantages à court terme tels que les congés payés, congés maladie, primes et autres avantages (tels que les indemnités de fin de contrat) payables dans les douze mois suivant la fin de la période pendant laquelle les salariés ont rendu les services correspondants.

Ces avantages sont comptabilisés en dettes courantes et enregistrés en charges sur l'exercice lorsque le service est rendu par le salarié.

Les avantages à long terme couvrent deux catégories d'avantages au personnel :

- les avantages postérieurs à l'emploi qui incluent, notamment, les indemnités de départ à la retraite et les compléments de retraite,
- les autres avantages à long terme (pendant l'emploi) qui recouvrent les médailles du travail.

Les différents avantages offerts à chaque employé dépendent des législations locales, conventions ou accords en vigueur dans chaque société du Groupe.

Ces avantages se caractérisent de deux manières :

- les régimes dits à cotisations définies qui ne sont pas porteurs d'engagement futur puisque l'obligation de l'employeur est limitée au versement régulier de cotisations : ils sont enregistrés en charge sur la base des appels de cotisation,
- les régimes dits à prestations définies par lesquels l'employeur garantit un niveau futur de prestations. Une obligation (cf note IV.2.) est alors comptabilisée au passif de l'état de la situation financière.

Les coûts attendus de ces avantages sont comptabilisés en charges de personnel tout au long de la période d'activité du salarié dans l'entreprise ('coûts des services rendus').

	(en milliers d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2022
Salaires et traitements		(50 588)	(51 247)
Charges sociales		(19 597)	(20 004)
Participation des salariés		(383)	(1 381)
Coûts des services rendus		(602)	(867)
Frais de personnel		(71 171)	(73 499)

IV.2. Engagements pour retraites et engagements assimilés

Comme indiqué dans la note IV.1., les avantages à long-terme pour les plans à prestations définies créent une obligation comptabilisée en provision pour retraites et engagements assimilés.

La provision pour retraites est égale à la valeur actualisée des obligations diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs versés dans des fonds affectés à leur financement. Un excédent d'actif n'est comptabilisé que dans la mesure où il représente des avantages économiques futurs qui sont effectivement disponibles pour le Groupe.

La provision pour les autres avantages à long terme est quant à elle égale à la valeur actualisée des obligations.

La détermination de ces provisions repose sur des évaluations effectuées par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées avec salaire de fin de carrière. Ces évaluations intègrent aussi bien des hypothèses macroéconomiques propres à chaque pays dans lesquels le Groupe opère (taux d'actualisation, croissance des salaires), que démographiques (taux de rotation des effectifs, âge de départ en retraite, espérance de vie).

Les taux d'actualisation sont déterminés par référence aux rendements procurés par les obligations émises par des entreprises de première catégorie sur des durées équivalentes à celles des engagements à la date d'évaluation.

Des écarts actuariels sont générés lorsque des différences sont constatées entre les données réelles et les prévisions effectuées antérieurement, ou suite à des changements d'hypothèses actuarielles. Les écarts actuariels sont comptabilisés dans l'état du résultat global, nets d'impôts différés.

Lorsque les avantages du régime sont modifiés, ou en cas de réduction de régime, l'impact associé aux services passés rendus par le personnel ou le profit (perte) lié à la réduction de régime est comptabilisé immédiatement en résultat net. Le Groupe comptabilise des profits et pertes au titre de la liquidation d'un régime à prestations définies au moment où la liquidation se produit.

Les calculs actuariels des avantages au personnel sont effectués par un actuaire indépendant et sont comptabilisés de la manière suivante :

• Au bilan

Le montant comptabilisé au passif au titre des prestations définies apparaît au passif sous la rubrique "Avantages du personnel" et est égal à :

- la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la date de la clôture,
- diminuée de la juste valeur, à la date de la clôture, des actifs du régime utilisés directement pour payer ou financer les obligations,
- diminuée des paiements effectués.

• **Les autres composantes** de variation de la provision sont comptabilisées dans les rubriques suivantes du compte de résultat :

- coût des services rendus et des services passés : en frais de personnel (résultat opérationnel courant),
- charges d'intérêts nets sur le passif net (charges financières).

IV.2.1. Description des régimes

Régimes à cotisations définies

Ces régimes se caractérisent par des versements de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière. Ces régimes libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus (régime vieillesse de base de la Sécurité Sociale, régimes complémentaires de retraite ARRCO et AGIRC, fonds de pension à cotisations définies dans certaines filiales étrangères).

Les paiements du Groupe sont constatés en charge de la période comme suit :

(en milliers d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2022
Cotisations de retraite	8 338	8 007

Régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies du Groupe concernent principalement :

- les avantages postérieurs à l'emploi :

- les indemnités de fin de carrière (en France, en Allemagne, en Grèce et en Tunisie) : indemnités forfaitaires calculées en fonction du nombre d'années de service du salarié et de son salaire annuel au moment de son départ à la retraite,
- les régimes de retraite par capitalisation (article 39) en France pour certaines catégories de salariés qui recevront un complément de retraite correspondant à un pourcentage de leur salaire s'ils sont présents dans l'entreprise lors de leur retraite, et les régimes de retraite en Allemagne,
- les plans de départ ACAATA qui permettent à des salariés du site de Mimizan ayant été exposés à l'amiante de démissionner et d'être indemnisés par un fonds public (CAATA) pour la période entre la date de départ anticipée et l'âge de liquidation des droits à retraite. Lors du départ du salarié, l'entreprise lui verse une indemnité de cessation anticipée d'activité qui remplace l'indemnité de fin de carrière. Ces plans sont provisionnés au même titre que les indemnités de fin de carrière.

- d'autres avantages à long terme

- les indemnités liées aux médailles du travail en France et en Allemagne.

IV.2.2. Principales hypothèses actuarielles utilisées pour les évaluations

Les évaluations actuarielles dépendent d'un certain nombre d'hypothèses à long terme. Ces hypothèses, revues annuellement, sont les suivantes :

	Exercice 2023	Exercice 2022
France		
Age de départ à la retraite		
Cadres	65 à 67 ans	64 à 67 ans
Non cadres	62 à 65 ans	62 à 65 ans
Taux d'actualisation indemnités de fin de carrière	3,15%	3,75%
Taux d'actualisation retraite par capitalisation	3,10%	3,65%
Taux d'actualisation médaille du travail	3,10%	3,65%
Taux d'augmentation des salaires (*)	3%	2,75%
Allemagne		
Age de départ à la retraite	65 ans	65 ans
Taux d'actualisation	3,15%	3,75%
Taux d'augmentation des salaires (*)	2,50%	2,50%
Grèce		
Age de départ à la retraite	65 ans	65 ans
Taux d'actualisation	3,15%	3,75%
Taux d'augmentation des salaires (*)	2,50%	2,50%

(*) taux d'inflation inclus

La table de mortalité TH/TF 00-02 est utilisée pour les engagements concernant la France.

Le taux d'actualisation repose sur les indices iBoxx € Corporates AA10+ et AA7-10 (selon la maturité des engagements estimée à la date de l'évaluation). Cet indice reprend un panier d'obligations composé de valeurs financières et non financières.

Sensibilité de la dette au taux d'actualisation

Au 31 décembre 2023, une variation du taux d'actualisation de +/- 50 points de base entrainerait une variation de +/-0,9 M€ de ces engagements.

IV.2.3. Synthèse de la situation financière des régimes

Les régimes non financés, ainsi que les régimes financés partiellement ou intégralement, se ventilent de la manière suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2023	Exercice 2022
Valeur actualisée des obligations non financées	11 394	10 038
Valeur actualisée des obligations partiellement ou intégralement financées	4 521	3 689
Total des valeurs actualisées des obligations	15 915	13 727
Juste valeur des actifs du régime	1 411	1 375
Passif comptabilisé au titre des prestations définies	14 503	12 354

Composition des actifs du régime et taux de rendement

<i>Sociétés françaises</i>	Exercice 2023	Exercice 2022
Obligations	80%	83%
Actions	7%	7%
Immobilier	11%	8%
Autres actifs	1%	1%
Liquidités	2%	1%

Répartition globale par secteur du portefeuille obligataire

<i>Sociétés françaises</i>	Exercice 2023	Exercice 2022
Souverains	47%	48%
Corporates	34%	34%
Financières	19%	18%

Répartition géographique du portefeuille obligataire

<i>Sociétés françaises</i>	Exercice 2023	Exercice 2022
France	59%	62%
Autres pays de la zone Euro	16%	16%
Etats-unis	8%	8%
Royaume Uni	4%	4%
Autres pays	14%	11%

IV.2.4. Détail et évolution des engagements

La variation des principaux avantages au cours de l'exercice 2023 et 2022 est la suivante :

(en milliers d'euros)	Indemnités de départ à la retraite		Retraite par capitalisation		Autres engagements de fin de carrière		Retraites & indemnités assimilées		Médailles du travail		Engagements de retraite et autres avantages	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Evaluation des Engagements Bruts												
En début de période	11 770	16 361	639	1 117	1 207	1 533	13 616	19 011	112	161	13 728	19 172
Coûts des services rendus	900	913	9	(113)	45	59	954	859	10	104	965	963
Profits sur réduction de régime	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prestations servies	(624)	(591)	-	-	(157)	(126)	(781)	(716)	(9)	(7)	(790)	(723)
Charges d'intérêts	428	152	14	1	44	15	487	169	4	1	491	170
Restructurations, cessions d'actifs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges de l'exercice	704	475	24	(112)	(68)	(51)	660	311	6	98	666	409
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Perte (gain) actuariel	1 484	(5 066)	(66)	(366)	98	(274)	1 516	(5 706)	5	(147)	1 521	(5 853)
En fin de période	13 958	11 770	597	639	1 237	1 207	15 792	13 616	123	112	15 915	13 728
Valeur de marché des actifs affectés aux plans												
En début de période	724	700	652	780	-	-	1 375	1 480	-	-	1 375	1 480
Rendements attendus des actifs	27	23	15	(128)	-	-	42	(105)	-	-	42	(105)
Contributions de l'employeur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prestations servies	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Restructurations, cessions d'actifs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Produits de l'exercice	27	23	15	(128)	-	-	42	(105)	-	-	42	(105)
Perte (gain) actuariel	(13)	-	7	-	-	-	(6)	-	-	-	(6)	-
En fin de période	738	724	674	652	0	0	1 412	1 375	0	0	1 412	1 375
Engagements de retraites et autres avantages	13 220	11 047	(77)	(12)	1 237	1 207	14 381	12 241	123	112	14 503	12 353

IV.3. Plan d'options d'achat d'actions et attribution d'actions gratuites

Il n'y a pas de plan d'options d'achat d'actions ou d'attributions gratuites actifs à fin 2023.

IV.4. Rémunération des dirigeants (parties liées)

IV.4.1. Rémunérations et avantages octroyés aux dirigeants

Les rémunérations et avantages octroyés aux dirigeants au titre des exercices 2023 et 2022 sont les suivants :

(en milliers d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2022
Avantages court terme	297	477
Avantages postérieurs à l'emploi (*)	(2)	(81)
Indemnités de fin de contrat de travail versées	-	92
Paiements fondés sur des actions	-	-
Total	295	488

(*) Variation de l'engagement sur l'exercice

Les rémunérations et avantages présentés dans le tableau ci-dessus comprennent 2 dirigeants à fin 2023 et 3 dirigeants à fin 2022.

Au 31 décembre 2023, la société n'a pas d'engagement vis-à-vis de son Président Directeur Général Dominique Coutière en matière d'avantages postérieurs à l'emploi (contrat de capitalisation ou golden parachute).

IV.4.2. Rémunérations octroyées aux membres du Conseil d'administration

Les jetons de présence servis en 2023 aux membres du Conseil d'administration se sont élevés à 66 K€.

IV.4.3. Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Aucune option ou aucune action n'a été attribuée aux mandataires sociaux au cours de l'exercice 2023.

V- Immobilisations corporelles et incorporelles

V.1. Goodwill et autres immobilisations incorporelles

Goodwill

Les goodwills sont initialement reconnus lors d'un regroupement d'entreprises tel que décrit dans la note II.3.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ils ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Brevets et licences

Les brevets et licences sont amortis linéairement sur la durée de la période de leur protection juridique. Les logiciels informatiques sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité qui s'établit entre 1 et 10 ans.

Frais de développement

Selon la norme IAS 38 "*Immobilisations incorporelles*", les frais de développement sont immobilisés dès que l'entreprise peut démontrer :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
- sa capacité à vendre ou à utiliser l'immobilisation incorporelle,
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables,
- la disponibilité des ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour réaliser le projet,
- sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les frais de recherche et de développement qui ne satisfont pas aux critères ci-dessus sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de développement capitalisés, qui satisfont aux critères ci-dessus, sont immobilisés à l'actif du bilan. Ils sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité.

Les dépenses ainsi portées à l'actif comprennent de la main d'œuvre directe et une quote-part appropriée des frais généraux.

Les dépenses de développement portées à l'actif sont comptabilisées à leur coût, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont activées uniquement si elles satisfont aux conditions définies par la norme IAS 38 et exposées ci-dessus. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les variations des goodwills et autres immobilisations incorporelles sont analysées ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Goodwill	Frais de développements Brevets acquis	Logiciels et développements progiciels	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeur Brute au 01/01/2022	1 618	178	11 679	3 143	16 617
Variation de périmètre	-	-	-	-	0
Acquisitions	-	-	255	1 317	1 572
Cessions	-	-	0	-	0
Ecart de conversion	(20)	-	(0)	-	(21)
Autres mouvements	-	-	13	(13)	0
Valeur Brute au 31/12/2022	1 597	178	11 946	4 448	18 168
Valeur Brute au 01/01/2023	1 597	178	11 946	4 448	18 168
Variation de périmètre	-	-	-	-	0
Acquisitions	-	-	33	1 524	1 557
Cessions	-	-	(1)	-	(1)
Ecart de conversion	(31)	-	(1)	-	(32)
Autres mouvements	-	-	8	(8)	0
Valeur Brute au 31/12/2023	1 566	178	11 985	5 963	19 692
Amortissements cumulés au 01/01/2022	(208)	(123)	(5 312)	(100)	(5 743)
Variation de périmètre	-	-	-	-	0
Dotations aux amortissements	-	(6)	(888)	-	(895)
Diminutions d'amortissements	-	-	0	-	0
Dépréciations des actifs incorporels	-	-	-	0	0
Ecart de conversion	-	-	0	-	0
Autres mouvements	-	-	0	-	0
Amortissements cumulés au 31/12/2022	(208)	(129)	(6 200)	(100)	(6 637)
Amortissements cumulés au 01/01/2023	(208)	(129)	(6 200)	(100)	(6 637)
Variation de périmètre	-	-	-	-	0
Dotations aux amortissements	-	(6)	(864)	-	(871)
Diminutions d'amortissements	-	-	1	-	1
Dépréciations des actifs incorporels	-	-	-	0	0
Ecart de conversion	-	-	1	-	1
Autres mouvements	-	-	0	-	0
Amortissements cumulés au 31/12/2023	(208)	(135)	(7 063)	(100)	(7 506)
Valeur Nette au 31 décembre 2022	1 389	49	5 745	4 348	11 531
Valeur Nette au 31 décembre 2023	1 358	43	4 922	5 864	12 187

Les autres immobilisations incorporelles comprennent principalement les dépenses de développement du nouvel ERP Groupe, dépenses enregistrées en immobilisations en cours non encore amorties.

Le détail des goodwills nets par Unité Génératrice de Trésorerie est donné dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Exercice 2022	Augmentation (Diminution)	Variations de change	Exercice 2023
UGT Gascogne Sack Tunisia	1 389	-	(31)	1 358
Montant en fin de période	1 389	0	(31)	1 358

V.2. Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 "Immobilisations corporelles", seuls les éléments contrôlés par l'entreprise, dont le coût peut être déterminé de façon fiable, pour lesquels il est probable que des avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe et qui sont utilisés sur une durée supérieure à un exercice sont comptabilisés en immobilisations corporelles. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées. Les amortissements sont évalués en fonction des rythmes de consommation des avantages économiques attendus par catégorie d'élément d'actif, sur la base du coût d'acquisition. Le Groupe n'a pas retenu de valeur résiduelle pour ses immobilisations. En effet, la plupart des actifs industriels du Groupe sont destinés à être utilisés jusqu'à la fin de leur durée de vie et il n'est, en règle générale, pas envisagé de les céder.

Par ailleurs, le Groupe a analysé l'ensemble de ses processus industriels et a ainsi isolé parmi ses équipements industriels les composants majeurs devant faire l'objet d'un plan d'amortissement spécifique et dans ce cadre, les durées d'utilité effectives des actifs industriels ont été revues. Cette approche dite "par composant" a été également appliquée aux bâtiments.

Dans ce cadre, il n'y a plus lieu de constater de provisions pour gros entretien. Les grosses réparations sont désormais traitées comme un composant constitutif de la valeur de l'actif.

Les immobilisations sont amorties linéairement sur la durée d'utilité prévue pour chaque type de bien ou de composant. Les durées retenues sont :

- Bâtiments : 15 à 50 ans
- Matériel et outillage : 5 à 30 ans
- Matériel de transport : 3 à 5 ans

Coûts ultérieurs

Le Groupe enregistre dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle le coût de remplacement d'un composant de cette immobilisation corporelle au moment où ce coût est encouru s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif aille au Groupe et son coût puisse être évalué de façon fiable. Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

Détail des immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	Terrains	Constructions	Matériel et outillage	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total
Valeur Brute au 01/01/2022	18 212	101 315	530 285	14 908	3 641	668 360
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	0
Acquisitions	385	1 007	4 285	3 606	38 235	47 518
Cessions	(56)	(57)	(3 665)	(2 148)	(4)	(5 931)
Ecart de conversion	(3)	(5)	(49)	(16)	-	(73)
Autres mouvements	34	(4)	10 300	78	(10 005)	403
Valeur Brute au 31/12/2022	18 571	102 255	541 156	16 427	31 867	710 276
Valeur Brute au 01/01/2023	18 571	102 255	541 156	16 427	31 867	710 276
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	0
Acquisitions	96	1 687	6 695	3 350	74 255	86 082
Cessions	(138)	(359)	(9 811)	(1 155)	-	(11 463)
Ecart de conversion	(4)	(8)	(76)	(29)	-	(117)
Autres mouvements	412	568	6 633	3 137	(10 555)	195
Valeur Brute au 31/12/2023	18 937	104 142	544 596	21 731	95 567	784 974
Amortissements cumulés au 01/01/2022	(17 913)	(64 850)	(418 186)	2 576	-	(498 373)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	0
Dotations aux amortissements	(298)	(3 331)	(16 384)	(1 903)	-	(21 917)
Diminutions d'amortissements	56	56	3 443	1 906	-	5 462
Dépréciations des actifs corporels	148	547	2 311	(3 006)	-	0
Ecart de conversion	-	2	49	5	-	55
Autres mouvements	-	10	(10)	-	-	0
Amortissements cumulés au 31/12/2022	(18 006)	(67 566)	(428 777)	(422)	0	(514 772)
Amortissements cumulés au 01/01/2023	(18 006)	(67 566)	(428 777)	(422)	0	(514 772)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	0
Dotations aux amortissements	(289)	(4 712)	(16 530)	1 590	-	(19 941)
Diminutions d'amortissements	138	351	8 855	684	-	10 027
Dépréciations des actifs corporels	123	496	1 794	(2 412)	-	(0)
Ecart de conversion	-	3	74	8	-	85
Autres mouvements	-	(108)	104	4	-	(0)
Amortissements cumulés au 31/12/2023	(18 035)	(71 537)	(434 480)	(549)	0	(524 601)
Valeur Nette au 31 décembre 2022	565	34 689	112 378	16 005	31 867	195 504
Valeur Nette au 31 décembre 2023	902	32 605	110 116	21 182	95 567	260 372

Les variations des immobilisations corporelles sont analysées ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2022
Dotations comptabilisées en résultat opérationnel courant	871	895
Dotations comptabilisées en autres produits et charges opérationnels	-	-
Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles	871	895
Dotations comptabilisées en résultat opérationnel courant	18 566	17 371
Dotations comptabilisées en autres produits et charges opérationnels	1 375	4 545
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles	19 941	21 917
Dotations aux amortissements	20 812	22 811

Contrats de location

Conformément à la norme IFRS 16 « Contrats de location », les contrats de location sont comptabilisés :

- en immobilisations à l'actif (droit d'usage) pour le montant de la dette de loyers, augmenté des paiements d'avance faits au bailleur, et
- en dettes financières au passif pour le montant des loyers sur la durée de location, actualisé au taux marginal d'emprunt déterminé sur la durée résiduelle des contrats pour l'ensemble du Groupe.

Ces immobilisations sont amorties linéairement, soit sur la durée du contrat de location, soit sur leur durée d'utilité si celle-ci est inférieure à la durée de location ou si le contrat transfère au preneur la propriété de l'actif ou s'il existe une option d'achat dont l'exercice est raisonnablement certain.

Le Groupe a recours à des contrats de location pour :

- des matériels : informatiques, industriels tels que des chariots élévateurs, des matériels de levage,
- des véhicules en LLD,
- des locations immobilières : baux commerciaux, un contrat de location pour un site industriel, des sites de stockage.

Le montant des contrats de location comptabilisés dans les immobilisations se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Constructions*	Matériel et outillage	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeur Brute au 31 décembre 2022	4 839	4 361	6 243	15 443
Amortissements et provisions	(3 262)	(2 729)	(2 221)	(8 212)
Valeur Nette au 31 décembre 2022	1 576	1 631	4 023	7 231
Valeur Brute au 31 décembre 2023	5 714	4 472	7 360	17 546
Amortissements et provisions	(4 289)	(1 346)	(3 330)	(8 965)
Valeur Nette au 31 décembre 2023	1 426	3 126	4 030	8 581

(*)Correspond au droit d'utilisation de bien immobiliers

Passifs relatifs aux contrats de location-financement (valeur actualisée des paiements minimaux)

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2023	Exercice 2022
A moins d'un an	2 723	3 413
De deux à cinq ans	5 293	4 101
A plus de cinq ans	935	500
Total	8 951	8 013

V.3. Dépréciation des actifs

Conformément à la norme IAS 36 "Dépréciation d'actifs", les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie et les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service sont soumises à un test de dépréciation à chaque clôture annuelle et à chaque fois qu'il existe un indice quelconque montrant qu'elles ont pu perdre notablement de leur valeur. Les valeurs comptables des immobilisations incorporelles à durées d'utilité définies – essentiellement les brevets et logiciels – ainsi que les immobilisations corporelles font également l'objet d'un test de dépréciation, lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur de ces immobilisations.

UGT et goodwill

Une UGT est définie comme étant le plus petit groupe identifiable d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Les UGT relatives à un actif ou à un groupe d'actifs doivent être identifiées de façon permanente d'un exercice à l'autre sauf si ce changement est justifié.

Test de dépréciation

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur recouvrable d'un actif immobilisé à sa valeur nette comptable.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'un groupe d'actifs est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité.

En l'absence de juste valeur résultant de prix constatés sur un marché, la valeur recouvrable des actifs est déterminée sur la base de la valeur d'utilité. Celle-ci correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de leur utilisation et de leur cession. En pratique cette valeur d'utilité est déterminée comme étant la somme des flux de trésorerie futurs actualisés générés par l'actif testé, avec prise en compte d'une valeur terminale basée sur un taux de croissance à long terme de ces flux de trésorerie. Les projections sont basées sur une durée de 5 ans et résultent des "business plans" construits sur les hypothèses économiques et les conditions prévisionnelles retenues par la Direction.

Si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable, l'actif correspondant est ramené à sa valeur recouvrable par la comptabilisation d'une perte de valeur.

Cette perte de valeur est enregistrée en "Autres produits et charges opérationnels" et est imputée en priorité aux goodwills. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie (telles que brevets ou logiciels) sont réversibles et peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient supérieure à la valeur nette comptable (dans la limite de la perte de valeur initialement comptabilisée). Les pertes de valeur relatives aux goodwills sont irréversibles. Après imputation sur le goodwill, les pertes de valeurs résiduelles s'imputent sur la valeur nette des immobilisations corporelles et incorporelles au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité. Cette imputation a pour effet de diminuer la base amortissable et donc de réduire le montant de la dotation aux amortissements des exercices suivants.

V.3.1. Modalités des tests de perte de valeur

Le Groupe a regroupé ses actifs au sein de 7 Unités Génératrices de Trésorerie :

- l'UGT Bois : sociétés de l'Activité Bois (correspondant au secteur du même nom dans l'information sectorielle),
- l'UGT Papier : sociétés de l'Activité Papier (correspondant au secteur du même nom dans l'information sectorielle),
- les 4 UGT de l'Activité Sacs
 - l'UGT Gascogne Sacs : société Gascogne Sacs en France,
 - l'UGT Gascogne Sack Deutschland : société Gascogne Sack Deutschland en Allemagne,
 - l'UGT Aigis : société Aigis en Grèce,
 - l'UGT Gascogne Sack Tunisia : société Gascogne Sack Tunisia en Tunisie,
- l'UGT Flexible : sociétés de l'Activité Flexible (correspondant au secteur du même nom dans l'information sectorielle).

L'UGT Gascogne Sack Tunisia est la seule UGT du Groupe à avoir encore un goodwill non déprécié (1,4 M€).

Les autres UGT ne présentant pas d'indice de pertes de valeur au 31/12/2023, le test de perte de valeur n'a été réalisé que sur l'UGT Gascogne Sack Tunisia en 2023.

V.3.2. Pertes de valeur

Les pertes de valeur comptabilisées au 31 décembre 2023 s'analysent de la manière suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2022	Dotations	Reprises	Exercice 2023
Goodwills	208	-	-	208
Immobilisations corporelles	40 031	-	-	40 031
UGT BOIS	40 239	0	0	40 239
Goodwills	0	-	-	0
Immobilisations incorporelles	199	-	-	199
Immobilisations corporelles	91 250	-	-	91 250
UGT PAPIER	91 449	0	0	91 449
Goodwills	0	-	-	0
Immobilisations corporelles	2 022	-	-	2 022
UGT Gascogne Sack Deutschland	2 022	0	0	2 022
Goodwills	0	-	-	0
Immobilisations corporelles	4 292	-	-	4 292
UGT Aigis	4 292	0	0	4 292
Goodwills	-	-	-	-
UGT FLEXIBLE	0	0	0	0
Goodwills	208	-	-	208
Immobilisations incorporelles	199	-	-	199
Immobilisations corporelles	137 595	-	-	137 595
Montant en fin de période	138 002	0	0	138 002

Aucune perte de valeur n'a jamais été comptabilisée sur les 2 autres UGT : Gascogne Sacs (France) et Gascogne Sack Tunisia.

V.3.3. Tests de sensibilité

La sensibilité de la valorisation des UGT est présentée lorsqu'un changement raisonnablement possible d'une hypothèse clé pourrait conduire à ce que la valeur comptable de l'UGT excède sa valeur recouvrable.

L'UGT Gascogne Sack Tunisia ne fait apparaître aucun risque de dépréciation.

V.4. Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles

Dans le cadre du projet de la nouvelle machine à papier du site de Mimizan, dont le chantier a démarré en 2023, des contrats ont été signés avec plusieurs fournisseurs (équipements industriels, entreprises de Travaux Publics, ingénierie...) pour un montant total de 155 M€.

A date, il reste encore à régler 80 M€ au cours des deux prochaines années, au rythme d'avancement des travaux, des livraisons et du montage des équipements.

VI- Provisions et passifs éventuels

Conformément à la norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels", des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers dont il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, non représentative d'avantages économiques futurs pour le Groupe.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques du Groupe ou d'engagements publics ayant créé une attente légitime des tiers concernés sur le fait que le Groupe assumera certaines responsabilités.

L'estimation du montant figurant en provision correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le Groupe doive supporter pour éteindre son obligation. Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée et une information est fournie en annexe.

Les passifs éventuels correspondent à :

- des obligations potentielles résultant d'évènements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'évènements futurs et incertains qui ne sont pas sous le contrôle du Groupe,
- des obligations actuelles résultant d'éléments passés mais qui ne sont pas comptabilisées dans la mesure où il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et le montant de l'obligation ne puisse pas être évalué de manière fiable.

Dans le cas de restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution avant la date de la clôture.

Le Groupe n'a pas identifié de passifs éventuels.

VI.1. Provisions au bilan

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2022	Dotations globales	Reprises globales	Exercice 2023
Provisions pour litiges	2 548	593	(454)	2 687
Provisions pour impôt	-	-	-	0
Provisions pour restructurations et départs	-	-	-	0
Provisions environnementales	-	-	-	0
Divers	3	-	-	3
Provisions pour risques et charges à long terme	2 551	593	(454)	2 690
Provisions pour litiges	701	57	(34)	724
Provisions pour impôt	-	-	-	0
Provisions pour pertes s/contrats déficitaires	71	8	(71)	8
Provisions pour restructurations et départs	125	20	(125)	20
Provisions environnementales	1 054	-	-	1 054
Divers	455	55	(329)	181
Provisions pour risques et charges à court terme	2 406	140	(559)	1 987
Total	4 957	733	(1 014)	4 677

Litiges

Des litiges sont provisionnés dans les comptes consolidés pour un montant de 3,4 M€ et comprennent :

- des litiges en matière de maladie professionnelle avec d'anciens salariés de la papeterie ayant développé des maladies liées à l'amiante,
- des litiges sociaux avec d'anciens salariés,
- des litiges commerciaux.

Contrôles fiscaux en cours

Au 31 décembre 2023, il y a deux contrôles fiscaux en cours chez les sociétés Gascogne Bois et Gascogne Sack Deutschland mais pour lesquels aucune notification n'a été reçue à la clôture des comptes.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres litiges pouvant avoir ou ayant eu dans un passé récent, une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine du Groupe.

VI.2. Variations des provisions dans le compte de résultat

Exercice 2023	<i>(en milliers d'euros)</i>	(Dotations)	Reprises	Net
Provisions dans le résultat courant opérationnel		(120)	168	48
Provisions dans les autres produits et charges opérationnels		(613)	846	232
Provisions dans le résultat opérationnel		(733)	1 014	280

Exercice 2022	<i>(en milliers d'euros)</i>	(Dotations)	Reprises	Net
Provisions dans le résultat courant opérationnel		(217)	501	284
Provisions dans les autres produits et charges opérationnels		(1 116)	427	(689)
Provisions dans le résultat opérationnel		(1 333)	928	(405)

Les charges financières n'incluent pas de provisions.

Ventilation par nature des dotations et reprises de provisions pour risques et charges

Exercice 2023 <i>(en milliers d'euros)</i>	Litiges	Pertes sur contrats déficitaires	"Restructurations et départs"	Divers	Total
Dotations					
Résultat courant opérationnel	(57)	(8)	-	(55)	(120)
Autres produits et charges opérationnels	(593)	-	(20)	-	(613)
Total des dotations	(650)	(8)	(20)	(55)	(733)
Reprises					
Résultat courant opérationnel	34	71	-	63	168
Autres produits et charges opérationnels	454	-	125	266	846
Total des reprises	488	71	125	329	1 014
Net					
Résultat courant opérationnel	(23)	63	-	8	48
Autres produits et charges opérationnels	(139)	-	105	266	232
Total Net	(162)	63	105	274	280

Exercice 2022 <i>(en milliers d'euros)</i>	Litiges	Pertes sur contrats déficitaires	Restructurations et départs	Divers	Total
Dotations					
Résultat courant opérationnel	(83)	(71)	-	(63)	(217)
Autres produits et charges opérationnels	(834)	-	-	(281)	(1 116)
Total des dotations	(918)	(71)	0	(344)	(1 333)
Reprises					
Résultat courant opérationnel	159	135	-	207	501
Autres produits et charges opérationnels	27	-	375	25	427
Total des reprises	186	135	375	232	928
Net					
Résultat courant opérationnel	76	64	-	144	284
Autres produits et charges opérationnels	(808)	-	375	(256)	(689)
Total Net	(732)	64	375	(112)	(405)

Le tableau ci-dessous ventile les reprises de provisions imputées et les reprises sans contrepartie :

Exercice 2023 <i>(en milliers d'euros)</i>	Reprises globales	Provisions utilisées = Charges	Reprises provisions non utilisées
Provisions pour litiges	488	417	72
Provisions pour pertes sur contrats déficitaires	71	43	28
Provisions pour restructurations et départs	125	-	125
Provisions environnementales	0	-	-
Divers	329	49	281
Total reprises des provisions au 31 décembre 2023	1 014	508	505

VII- Capitaux propres et résultats par action

VII.1. Capitaux propres

VII.1.1. Capital, primes d'émission, de fusion, d'apport

Le capital est constitué de 24.320.052 actions (entièrement libérées) dont la valeur nominale s'établit à 2,5 €.

VII.1.2. ORAN

Les ORAN (Obligations Remboursables en Actions ou en Numéraire) ont été souscrites par des établissements bancaires qui ont converti ainsi une partie de leurs créances sur le Groupe dans le cadre de la restructuration financière achevée le 19 septembre 2014.

La date de maturité des ORAN a été fixée au 31 décembre 2023 : le Groupe peut choisir de les rembourser d'ici cette date mais si ce n'est pas le cas, elles seront automatiquement converties en actions.

Les ORAN ont été cédées le 25 février 2020 par les établissements bancaires détenteurs à la société Biolandes Technologies, actionnaire d'Attis 2, le principal actionnaire de Gascogne SA avec 70,6% des actions. Toutes leurs caractéristiques ont été conservées et notamment les conditions de rémunération (1% l'an) et la maturité au 31 décembre 2023.

Les ORAN ont été converties au 2 janvier 2024 en 5.119.228 actions nouvellement émises au profit de Biolandes Technologies.

VII.1.3. Actions propres

Les actions propres qui sont les titres d'autocontrôle possédés par le Groupe sont enregistrées à leur coût d'acquisition et viennent en diminution des capitaux propres.

Au 31 décembre 2023, le nombre d'actions auto-détenues par Gascogne SA est inchangé et s'élève à 40.206 actions, représentant 0,17 % du capital.

VII.1.4. Ecart de conversion

Le tableau ci-dessous détaille les écarts de conversion inscrits en capitaux propres :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2023	Exercice 2022
Montant en début de période	(3 021)	(2 966)
Gascogne Sack Tunisia	(126)	(84)
Autres	(25)	30
Montant en fin de période	(3 172)	(3 021)

VII.2. Résultat par action

Le résultat par action est calculé suivant les principes de la norme IAS 33 "Résultat par action".

Le résultat net de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice en excluant les actions détenues par Gascogne SA (auto-détention) qui sont déduites des capitaux propres.

Le résultat net dilué par action correspond au rapport entre le résultat net et le nombre moyen pondéré dilué d'actions en circulation au cours de l'exercice en excluant les actions détenues par Gascogne SA (auto-détention) qui sont déduites des capitaux propres et en tenant compte de l'effet dilutif généré par les options de souscription et d'achat d'actions et les attributions d'actions gratuites.

Le nombre moyen pondéré d'actions dilué est calculé selon la méthode de calcul du rachat d'actions prévu par la norme IAS 33. Les fonds qui seraient recueillis à l'occasion des droits rattachés aux instruments dilutifs sont supposés être affectés au rachat d'actions au prix moyen du marché sur la période de référence. Le nombre d'actions ainsi obtenu vient en diminution du nombre total des actions résultant de l'exercice des droits.

Résultat par action

	Exercice 2023	Exercice 2022
Résultat net (part du groupe) (k€)	9 672	22 518
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	24 279 846	24 279 846
Résultat de base par action (en euros)	0,40	0,93

Résultat net dilué par action

	Exercice 2023	Exercice 2022
Résultat net (part du groupe) (k€)	9 672	22 518
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	24 279 846	24 279 846
Ajustement pour effet dilutif des ORAN	5 119 228	5 119 228
Nombre moyen pondéré ajusté d'actions en circulation	29 399 074	29 399 074
Résultat dilué par action (en euros)	0,33	0,77

VII.3. Résultat global

	<i>(en milliers d'euros)</i>			Exercice 2023			Exercice 2022		
	Brut	Impôt	Net	Brut	Impôt	Net	Brut	Impôt	Net
Résultat net de l'ensemble consolidé net d'impôt	-	-	9 672	-	-	22 518	-	-	22 518
Variation des écarts de conversion	(152)	-	(152)	(54)	-	(54)	(54)	-	(54)
Variation des écarts actuariels sur les régimes de retraite	(1 527)	416	(1 110)	5 853	(1 492)	4 361	5 853	(1 492)	4 361
Variation de juste valeur des instruments financiers	(21)	-	(21)	20	-	20	20	-	20
Produits et charges comptabilisés en autres éléments du résultat global	(1 699)	416	8 389	5 819	(1 492)	26 844	5 819	(1 492)	26 844
Résultat global de l'ensemble consolidé net d'impôt			8 389			26 844			26 844

VIII- Financement et instruments financiers

VIII.1. Actifs et passifs financiers

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IFRS 9 "Instruments financiers" : comptabilisation et évaluation", par la norme IAS 32 "Instruments financiers : Présentation" et par la norme IFRS 7 "Instruments financiers – informations à fournir".

IFRS 9 prévoit trois grandes catégories comptables pour les actifs financiers :

- évaluation au coût amorti,
- évaluation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global,
- évaluation à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Le classement des actifs financiers selon la norme IFRS 9 se fait généralement en fonction du modèle économique de détention de l'actif et des caractéristiques de ses flux de trésorerie contractuels.

La norme IFRS 9 conserve, pour une large part, les préconisations de la norme IAS 39 en matière de classement et d'évaluation des passifs financiers.

Les actifs et passifs financiers sont ventilés au bilan en éléments courants et non courants suivant leur date d'échéance inférieure ou supérieure à un an.

VIII.1.1. Actifs Financiers

(en milliers d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2022
Actifs financiers non courants		
Prêts (part à long terme)	1 420	1 513
Autres	12 675	4 243
Total des Actifs financiers non courants	14 096	5 756
Actifs financiers courants		
Prêts (part à court terme)	129	128
Instruments dérivés	9	27
Total des Actifs financiers courants	138	155
Total	14 234	5 911

Les « Prêts » sont constitués des prêts à la construction qui correspondent à la participation de l'employeur à l'effort de construction (1% logement). Une cotisation calculée en fonction de la masse salariale est versée chaque année à un organisme collecteur et est enregistrée comptablement sous forme de prêt. La société récupère ce prêt après un délai de 20 ans.

La rubrique « Autres » comprend la part non courante des subventions d'investissements à recevoir pour 10 522 K€, la participation de Gascogne Papier dans le consortium Exeltium pour 368 K€ et les dépôts de garantie et cautions pour 1 726 K€.

VIII.1.2. Dettes fournisseurs et autres

(en milliers d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2022
Dettes fournisseurs et autres créiteurs		
Fournisseurs et comptes rattachés	51 794	70 325
Autres dettes d'exploitation	40 996	43 563
Total	92 790	113 888

Les autres dettes d'exploitation comprennent principalement les dettes sociales.

VIII.1.3. Juste valeur des actifs et passifs financiers

Bilan

Les actifs et passifs financiers présentés selon les catégories comptables définies par IFRS 9 sont ventilés dans le tableau suivant :

Exercice 2023 (en milliers d'euros)	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le résultat sur option	Actifs et passifs financiers à la juste valeur à des fins de transaction	Actifs (prêts & créances) et passifs évalués au coût amorti	Actifs financiers disponibles à la vente	Dérivés qualifiés de couverture	Total valeur nette comptable des actifs et passifs financiers	Instruments non financiers (*)	Total valeur nette comptable
Prêts (part à long terme)	-	-	1 420	-	-	1 420	-	1 420
Autres	-	-	1 722	431	-	2 153	10 522	12 675
Actifs non courants	-	-	3 142	431	-	3 573	10 522	14 096
Clients et autres débiteurs	-	-	79 036	-	-	79 036	-	79 036
Autres actifs courants	-	-	2 149	-	-	2 149	-	2 149
Prêts (part à court terme)	-	-	138	-	-	138	-	138
Dérivés de taux, de change et sur matières premières	-	-	-	-	9	9	-	9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	46 949	-	-	46 949	-	46 949
Actifs courants	-	-	128 272	-	9	128 280	-	128 280
TOTAL ACTIFS	-	-	131 414	431	9	131 854	10 522	142 376
Emprunts et dettes financières, part à plus d'un an	-	-	136 568	-	-	136 568	-	136 568
Passifs non courants	-	-	136 568	-	-	136 568	-	136 568
Emprunts et dettes financières, part à moins d'un an	-	-	18 082	-	-	18 082	-	18 082
Dettes factoring	-	-	34 509	-	-	34 509	-	34 509
Fournisseurs et autres créditeurs	-	-	75 858	-	-	75 858	16 932	92 790
Dérivés de taux, de change et sur matières premières	-	-	-	-	10	10	-	10
Autres passifs courants	-	-	18 796	-	-	18 796	106	18 902
Passifs courants	-	-	147 244	-	10	147 254	17 039	164 292
TOTAL PASSIFS	-	-	283 812	-	10	283 822	17 039	300 861

(*) A l'actif, subventions à recevoir; au passif, dettes au personnel et charges sociales

Exercice 2022 (en milliers d'euros)	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le résultat sur option	Actifs et passifs financiers à la juste valeur à des fins de transaction	Actifs (prêts & créances) et passifs évalués au coût amorti	Actifs financiers disponibles à la vente	Dérivés qualifiés de couverture	Total valeur nette comptable des actifs et passifs financiers	Instruments non financiers (*)	Total valeur nette comptable
Prêts (part à long terme)	-	-	1 513	-	-	1 513	-	1 513
Autres	-	-	1 487	484	-	1 970	2 272	4 243
Actifs non courants	-	-	2 999	484	-	3 483	2 272	5 756
Clients et autres débiteurs	-	-	90 445	-	-	90 445	-	90 445
Autres actifs courants	-	-	2 523	-	-	2 523	-	2 523
Prêts (part à court terme)	-	-	128	-	-	128	-	128
Dérivés de taux, de change et sur matières premières	-	-	-	-	27	27	-	27
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	32 722	-	-	32 722	-	32 722
Actifs courants	-	-	125 818	-	27	125 845	-	125 845
TOTAL ACTIFS	-	-	128 818	484	27	129 329	2 272	131 601
Emprunts et dettes financières, part à plus d'un an	-	-	78 127	-	-	78 127	-	78 127
Passifs non courants	-	-	78 127	-	-	78 127	-	78 127
Emprunts et dettes financières, part à moins d'un an	-	-	16 852	-	-	16 852	-	16 852
Dettes factoring	-	-	43 409	-	-	43 409	-	43 409
Fournisseurs et autres créditeurs	-	-	95 909	-	-	95 909	17 979	113 888
Dérivés de taux, de change et sur matières premières	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres passifs courants	-	-	6 750	-	-	6 750	104	6 854
Passifs courants	-	-	162 919	-	-	162 918	17 083	181 002
TOTAL PASSIFS	-	-	241 046	-	-	241 046	18 083	259 130

(*) A l'actif, subventions à recevoir; au passif, dettes au personnel et charges sociales

Compte de résultat

Les gains et pertes par catégorie comptable d'actif et passif financier concernant les exercices 2023 et 2022 sont ventilés dans les tableaux suivants :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2023	Exercice 2022
Produits d'intérêt sur trésorerie et équivalent de trésorerie (*)	-	-
Dividendes perçus au titre des actifs disponibles à la vente	-	-
Part inefficace de la variation de juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie	-	-
Gain net de change	(162)	704
Autres	53	8
Produits financiers	(109)	711
Charges d'intérêt sur les passifs financiers évalués au coût amorti	4 964	3 393
Perte nette de change	-	-
Charges de désactualisation (IAS19)	428	163
Autres	233	233
Charges financières	5 625	3 789
Charges financières nettes	(5 735)	(3 077)

(*) Actifs financiers à la juste valeur par le résultat

Juste valeur

Méthode de détermination des justes valeurs

- Placements en titres de capitaux propres

La juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente est déterminée par référence à leur cours coté sur un marché actif en date de clôture. S'il n'existe pas de marché actif et que la juste valeur ne peut être estimée de manière fiable au moyen de méthodes d'évaluation, ces titres sont évalués à leur coût d'acquisition, diminué de toute dépréciation cumulée.

- Prêts et créances

La juste valeur des créances client et prêts est considérée égale à leur valeur comptable dans la mesure où ces actifs financiers sont majoritairement porteurs d'un risque de crédit qui est pris en compte via les dépréciations et que le risque de taux est limité.

- Dérivés

La juste valeur des swaps de taux d'intérêt, des contrats de change à terme et des options repose sur les cotations effectuées par des intermédiaires financiers. Le Groupe s'assure que ces cotations sont raisonnables en valorisant les swaps et les contrats de change à terme par l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés et les options à partir de modèle de valorisation (type Black & Scholes).

- Passifs financiers non dérivés

La juste valeur correspond à la valeur des flux de trésorerie futurs générés par le remboursement du principal et des intérêts, actualisés aux taux d'intérêt du marché à la date de la clôture ajusté du spread de crédit défini par le Groupe.

La juste valeur des « dettes fournisseurs » et « créances clients » correspond à la valeur comptable au bilan car l'actualisation des flux de trésorerie présente un impact non significatif compte tenu des faibles délais de paiement et de règlement.

Les instruments financiers à la juste valeur sont classés selon le niveau de hiérarchie suivant :

- Niveau 1 : instruments financiers faisant l'objet de cotation sur un marché actif ;
- Niveau 2 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables ;
- Niveau 3 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant, pour tout ou partie, sur des paramètres non observables.

Le tableau suivant indique la juste valeur des actifs et passifs financiers, ainsi que leur valeur comptable au bilan :

	Exercice 2023		Exercice 2022	
	Valeur nette comptable	Juste valeur	Valeur nette comptable	Juste valeur
Prêts	1 550	1 550	1 641	1 641
Clients et autres débiteurs	79 036	79 036	90 445	90 445
Autres actifs	2 149	2 149	4 493	4 493
Trésorerie et équivalents de trésorerie	46 949	46 949	32 722	32 722
Dérivés de taux	(1)	(1)	27	27
Emprunts à taux fixe	(46 508)	(44 963)	(44 555)	(43 721)
Emprunts à taux variable	(133 078)	(133 078)	(85 742)	(85 742)
Emprunts location-financement	(8 951)	(8 951)	(8 013)	(8 013)
Découverts bancaires	(622)	(622)	(78)	(78)
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	(75 858)	(75 858)	(95 909)	(95 909)
Autres passifs	(8 796)	(8 796)	(6 750)	(6 750)
TOTAL NET	(144 130)	(142 584)	(111 718)	(110 884)

Au 31 décembre 2023 et 2022, la classification des instruments financiers à la juste valeur est la suivante :

Exercice 2023	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Prêts (part à long terme)	-	-	1 420
Autres	-	-	2 153
Actifs non courants	0	0	3 573
Clients et autres débiteurs	-	-	79 036
Autres actifs courants	-	-	2 149
Prêts (part à court terme)	-	-	138
Dérivés de taux	-	9	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	46 949	-	-
Actifs courants	46 949	9	81 323
Total actifs	46 949	9	84 896
Emprunts et dettes financières, part à plus d'un an			136 568
Passifs non courants	0	0	136 568
Emprunts et dettes financières, part à moins d'un an			18 082
Dettes factoring	-	-	34 509
Fournisseurs et autres créditeurs	-	-	75 858
Autres passifs courants	-	-	18 805
Passifs courants	0	0	147 254
Total passifs	0	0	283 822
Exercice 2022	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Prêts (part à long terme)	-	-	1 513
Autres	-	-	1 970
Actifs non courants	0	0	3 483
Clients et autres débiteurs	-	-	90 445
Autres actifs courants	-	-	2 523
Prêts (part à court terme)	-	-	128
Dérivés de taux	-	27	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	32 722	-	-
Actifs courants	32 722	27	93 096
Total actifs	32 722	27	96 580
Emprunts et dettes financières, part à plus d'un an			78 127
Passifs non courants	0	0	78 127
Emprunts et dettes financières, part à moins d'un an			16 851
Dettes factoring	-	-	43 409
Fournisseurs et autres créditeurs	-	-	95 909
Autres passifs courants	-	-	6 750
Passifs courants	0	0	162 918
Total passifs	0	0	241 046

VIII.1.4. Endettement financier

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice 2022	Variation de change	Augmentation des emprunts	Diminution des emprunts*	Variation de la trésorerie	Reclassements LT / CT	Exercice 2023
Emprunts et dettes financières, part à plus d'un an							
Emprunts obligataires	0	0	0	0	0	0	0
Emprunts auprès d'établissements de crédit LT	68 527	(0)	65 000			(13 186)	120 340
Emprunts relatifs aux locations	4 601		5 603	(1 783)		(2 193)	6 228
Autres dettes financières	5 000		5 000				10 000
Total	78 127	(0)	75 603	(1 783)		(15 379)	136 568
Emprunts et dettes financières, part à moins d'un an							
Emprunts obligataires							
Emprunts auprès d'établissements de crédit CT	12 827			(12 596)		13 186	13 417
Emprunts relatifs aux locations	3 413		464	(3 144)		1 990	2 723
Autres dettes financières							
Dettes factoring	43 409			(8 900)			34 509
Intérêts courus sur emprunts et dettes financières	528		1 309	(528)			1 309
Soldes créditeurs auprès des banques	78	(7)			550		622
Autres, compte-courants actionnaires passifs	6				7		12
Intérêts courus	0						0
Total	60 260	(7)	1 773	(25 168)	557	15 176	52 592
Total des emprunts et dettes financières	138 388	(7)	77 376	(26 951)	557	(203)	189 159
Valeurs mobilières							
Disponibilités	32 722	(40)			14 267		46 949
Intérêts courus							
Autres, compte-courants actionnaires actifs	0						0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	32 722	(40)			14 267		46 949
Endettement Net	105 665	33	77 376	(26 951)	(13 710)	(203)	142 210

(*) dont 1 741 K€ relatifs à la sortie de contrats de location

Dans le cadre des contrats d'affacturage, les dettes factor s'élevant à 34,5 M€ sont garanties à due concurrence par les créances commerciales cédées au factor et qui figurent au bilan pour un montant de 37,5 M€.

En 2023, le Groupe a fait de nouveaux tirages sur le crédit d'investissement à hauteur de 60 M€ et a reçu la 2^{ème} tranche de 5 M€ de l'avance remboursable de la région Nouvelle Aquitaine, ainsi que 5 M€ d'un nouveau prêt de Bpifrance. Voir le détail au paragraphe VIII.3.2.

Au 31 décembre 2023, les emprunts auprès d'établissements de crédits (133,8 M€) comprennent :

- le prêt de refinancement 2022 : 27,2 M€
- les tirages du crédit d'investissement 2022 de 85 M€ : 70 M€
- le solde des Prêts Garantis par l'Etat mis en place en juin 2020 et amortis sur 5 ans depuis 2021 : 11,3 M€
- les crédits d'investissement de BPIFrance : 24 M€ (dont 5 M€ mis en place en 2023)
- le solde du prêt ARI (Aide à la Restructuration Industrielle) de 10 M€ : 1,2 M€,
- diverses autres dettes financières pour 0,1 M€.

Les autres dettes financières (10 M€) correspondent à l'avance remboursable de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Le crédit syndiqué de 2022 fait l'objet de covenants bancaires classiques (ratio de levier et ratio de fonds propres) qui sont respectés au 31 décembre 2023.

Ventilation des dettes financières par taux fixe/taux variable

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2023		Exercice 2022	
Emprunts à taux fixe	55 459	29,3%	52 568	38,0%
Emprunts à taux variable	133 700	70,7%	85 820	62,0%
Total	189 159	100,0%	138 388	100,0%

Les emprunts à taux variable sont principalement indexés sur l'Euribor 3 mois.

VIII.1.5. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les dépôts à vue et les SICAV monétaires qui constituent un placement à court terme, très liquide, facilement convertible en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Rapprochement avec la trésorerie retenue dans le Tableau des Flux de Trésorerie

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2023	Exercice 2022
Disponibilités	46 949	32 722
Valeur mobilières	-	-
Autres, Compte-courants actionnaires actifs	12	1
Trésorerie à l'actif	46 961	32 723
Soldes créditeurs auprès des banques	(622)	(79)
Autres, Compte-courants actionnaires passifs	(12)	-
Trésorerie au passif	(634)	(79)
Solde de la trésorerie nette des flux de trésorerie	46 328	32 644

Variation de la trésorerie

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2023	Exercice 2022
Trésorerie nette en début d'exercice	32 644	29 583
Variation de la trésorerie nette	13 717	3 011
Effets des variations de change sur la trésorerie	(33)	51
Trésorerie nette en fin d'exercice	46 328	32 644

VIII.1.6. Instruments financiers dérivés (ex Couvertures de change ou de taux)

Afin de se conformer au nouveau contrat de financement mis en place en juillet 2022, le Groupe a conclu en octobre 2022 des contrats de couverture sur les 2/3 du montant du prêt de refinancement de 31,8 M€, consistant en des caps au taux de 2%, à démarrage au début du mois d'octobre 2022 et pour une durée de 3 ans.

La comptabilité de couverture est appliquée sur ces instruments. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en autres éléments du résultat global. La partie non efficace étant considérée comme non significative.

Ces caps ont une juste valeur de -1 K€ au 31 décembre 2023.

VIII.2. Résultat financier

Le résultat financier net comprend les intérêts à payer sur emprunts calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, les intérêts à recevoir sur les placements, les profits et pertes de change et les profits et pertes sur les instruments de couverture qui sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Les produits provenant des intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat dès que le Groupe acquiert le droit à percevoir les paiements.

La charge d'intérêt comprise dans les paiements effectués au titre d'un contrat de location financement est comptabilisée en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2023	Exercice 2022
Produits d'intérêts et assimilés	-	-
Charges d'intérêts et assimilés	(4 955)	(3 456)
Coût de l'endettement net	(4 955)	(3 456)
Produits (Charges) de change	(141)	704
Produits financiers des participations non consolidées	-	-
(Charges) produits d'actualisation	(450)	(163)
Produits (charges) autres	(189)	(162)
Autres produits et charges financiers	(780)	379
Résultat financier net	(5 735)	(3 077)

La présentation des gains et pertes par catégorie comptable d'actifs et passifs financiers est reprise dans la note VIII.1.3.

VIII.3. Politique de gestion des risques

VIII.3.1. Risque de crédit

Le Groupe n'a pas de placement significatif et n'est donc pas exposé à un risque de contrepartie significatif. S'agissant du risque de crédit, des programmes d'assurance ont été mis en place, couvrant les principales sociétés contre les risques de non-paiement pour des motifs financiers ou politiques.

Le Groupe considère que le risque résiduel non couvert n'est pas significatif compte tenu de l'historique d'occurrence et d'ampleur des sinistres.

Par ailleurs, le Groupe considère qu'il n'existe pas de concentration particulière de risque de crédit avec une seule contrepartie.

La valeur comptable des actifs financiers, qui représente l'exposition maximale au risque de crédit, est la suivante à la clôture de l'exercice :

	(en milliers d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2022
Prêts		1 558	1 668
Clients et autres débiteurs		79 036	90 445
Autres actifs		14 824	6 765
Trésorerie et équivalents de trésorerie		46 949	32 722
Total		142 368	131 601

Dépréciations

L'antériorité des comptes clients et comptes rattachés s'analyse comme suit :

Exercices	(en milliers d'euros)	Non échus	Echus depuis 90 jours au plus	Echus depuis plus de 90 jours	Clients et comptes rattachés
2023	Brut	54 209	2 289	2 099	58 597
	Dépréciation	(6)	-	(1 563)	(1 569)
	Net	54 203	2 289	536	57 027
2022	Brut	63 583	6 993	2 382	72 958
	Dépréciation		(282)	(2 048)	(2 330)
	Net	63 583	6 711	334	70 627

Les dépréciations de créances commerciales ont évolué de la façon suivante au cours de l'exercice :

	(en milliers d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2022
31 décembre 2022		2 330	1 871
Dépréciations		(760)	460
Ecart de conversion		(1)	(1)
31 décembre 2023		1 569	2 330

VIII.3.2. Risque de liquidité

Afin de financer son ambitieux programme d'investissement comprenant la nouvelle Machine à Papier, le Groupe a établi un plan de financement auprès de plusieurs acteurs, incluant notamment des crédits d'investissement pour 175 M€ (détaillés ci-après) et une augmentation de capital à venir de 20 M€.

Le crédit syndiqué

Ce crédit d'un montant de 126,8 M€ souscrit par un groupe de 8 banques de premier plan comporte 3 tranches :

- un prêt de refinancement de 31,8 M€ aux fins de refinancer l'endettement bancaire existant, remboursable sur 7 ans
- un crédit d'investissement de 85 M€ destiné à financer les investissements 2022-2026, remboursable sur 10 ans, dont une franchise de 3 ans
- un crédit renouvelable de 10 M€ pour financer les besoins généraux d'exploitation

Le crédit d'investissement est tiré à hauteur de 70 M€ au 31 décembre 2023.

Le crédit avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI)

Ce crédit d'un montant de 50 M€ est dédié au financement du projet d'acquisition de la machine à papier. Il est remboursable sur 10 ans dont 3 ans de franchise.

Ce crédit n'est pas encore tiré au 31 décembre 2023.

Les autres financements

En complément, de ces deux crédits, d'autres financements ont été souscrits : des crédits pour un montant total de 20 M€ auprès de Bpifrance Financement sur des durées de remboursement comprises entre 7 et 10 ans et une avance remboursable de la Région Nouvelle-Aquitaine d'un montant de 20 M€ sur une durée de 10 ans. Au 31 décembre 2023, les prêts Bpifrance sont tirés en totalité (20 M€) et les 2 premières tranches de l'avance remboursable de la Région Nouvelle Aquitaine (10 M€) ont été versées.

Enfin, afin d'accompagner ce plan, le Groupe proposera lors de la prochaine Assemblée Générale annuelle 2024, qui approuvera les comptes annuels et consolidés de l'exercice 2023, un projet de résolution dédié à une décision d'augmentation de capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'un montant de 20 M€.

Les cash-flows prévisionnels liés à la dette au 31 décembre 2023 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Valeur comptable	Cash flows prévisionnels	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Au-delà de 2029
Emprunts auprès d'établissements de crédit	135 067	167 029	22 184	19 257	24 958	21 530	20 676	19 841	38 583
Dont Prêt de refinancement	27 249	32 682	6 258	5 826	5 525	5 267	5 023	4 783	-
Dont Crédit d'investissement	70 000	93 549	4 444	3 995	13 825	13 227	12 678	12 144	33 236
Dont PGE	11 270	11 732	4 656	4 564	2 512	-	-	-	-
Dont crédit d'investissement Bpifrance	24 000	26 504	4 265	4 872	3 096	3 035	2 975	2 914	5 348
Dont prêt ARI	1 157	1 157	1 157	-	-	-	-	-	-
Dont intérêts courus	1 309	1 309	1 309	-	-	-	-	-	-
Dont autres	82	96	96	-	-	-	-	-	-
Avance Conseil Régional NA	10 000	10 000	-	-	1 429	1 429	1 429	1 429	4 286
Dettes factoring (1)	34 509	34 509	34 509	-	-	-	-	-	-
Emprunts relatifs aux locations	8 950	8 950	2 723	1 323	1 323	1 323	1 323	934	-
Découverts bancaires	633	633	633	-	-	-	-	-	-
Total passif financiers	189 159	221 121	60 049	20 580	27 709	24 282	23 428	22 204	42 869
Créances cédées au factor (1)	37 509	37 509	37 509	-	-	-	-	-	-
Total actifs financiers	37 509	37 509	37 509	0	0	0	0	0	0
Net	151 650	183 612	22 540	20 580	27 709	24 282	23 428	22 204	42 869

(1) La dette factoring est une dette court terme : elle s'éteint avec le règlement des créances cédées par les clients directement au factor. Son extinction ne se traduit pas par une sortie de trésorerie pour la société.

VIII.3.3. Risque de taux d'intérêt

Analyse de sensibilité des flux de trésorerie pour les instruments à taux variable

Une variation de 100 points de base des taux d'intérêts à la date de clôture aurait eu pour conséquence une hausse (diminution) du résultat à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables, en particulier les cours de change, sont supposées rester constantes.

L'analyse a porté en 2023 sur 133,7 M€ d'endettement brut variable couvert à hauteur de 21 M€ par des contrats de couverture (caps au taux de 2%) :

Exercice 2023 <i>(en milliers d'euros)</i>	Compte de résultat		Capitaux propres	
	Choc de +100bps	Choc de -100bps	Choc de +100bps	Choc de -100bps
Charges d'intérêt nettes	(1337,0)	1 337,0		
Swaps de taux d'intérêt en couverture de flux de trésorerie	0,0	0,0	0,0	0,0
Options de taux d'intérêt en couverture de flux de trésorerie (CAPS)	210,0	(210,0)		
TOTAL	(1127,0)	1 127,0	0,0	0,0

VIII.3.4. Risque de change

Le Groupe est principalement exposé sur le change euro/dollar et n'a pas recours à des couvertures de change.

Analyse de sensibilité

Une variation de 10% de l'euro à la date de clôture aurait eu pour conséquence une hausse (diminution) des autres éléments du résultat global et du résultat à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables, en particulier les taux d'intérêt, sont supposées rester constantes.

L'analyse de sensibilité a porté en 2023 sur les positions bilancielle non couvertes soit 8,2 MUSD et 0,8 MGBP :

Exercice 2023 <i>(en milliers d'euros)</i>	Compte de résultat		Capitaux propres	
	Choc de +10%	Choc de -10%	Choc de +10%	Choc de -10%
Contrats à terme				
Option de change				
Positions bilantielle non couvertes	(756,0)	924,0	0,0	0,0
TOTAL	(756,0)	924,0	0,0	0,0

VIII.3.5. Risque sur les matières premières

Le Groupe n'a pas conclu de contrats de couvertures sur matières premières au 31 décembre 2023.

VIII.4. Engagements hors bilan liés aux financements du Groupe

Crédit syndiqué 2022

Les banques bénéficient des sûretés suivantes en garantie du prêt de refinancement 2022 et du crédit d'investissement :

- d'un nantissement des titres des sociétés Gascogne Bois, Gascogne Papier, Gascogne Sacs et Gascogne Flexible,
- d'un nantissement des prêts en compte courant de Gascogne SA à ses filiales Gascogne Bois, Gascogne Papier, Gascogne Sacs et Gascogne Flexible qui seront conclus pour financer le programme d'investissement,
- d'un gage sans dépossession sur la future Machine à Papier.

IX- IMPOTS SUR LE RESULTAT

IX.1. Impôt sur les résultats

Impôt sur le résultat exigible.

L'impôt exigible comprend le montant estimé de l'impôt dû (ou à recevoir) au titre du bénéfice (ou de la perte) imposable d'une période et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes. Il est calculé sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture.

Crédit Impôt Recherche

Le Groupe présente le Crédit Impôt Recherche (CIR) en diminution des frais de personnel qui représentent l'essentiel des dépenses de recherche et développement financées par le Crédit Impôt Recherche.

Contribution Economique Territoriale

La Contribution Economique Territoriale (CET) en France a deux composantes :

- la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), et
- la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

Ces deux composantes sont comptabilisées en charges opérationnelles.

(Charges) Produits d'impôts sur le résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2023	Exercice 2022
(Charges) Produits d'impôt exigible	(744)	(2 068)
(Charges) Produits d'impôt différé	(279)	(815)
Produits (charges) d'impôt sur le résultat	(1 023)	(2 883)

Preuve d'impôt

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2023	Exercice 2022
Résultat net de l'ensemble consolidé	9 672	22 518
(-) quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	-	-
Résultat net des entreprises intégrées	9 672	22 518
Charges (produits) Impôts sur les sociétés (a)	1 023	2 883
Charge (produits) d'impôts théorique, au taux en vigueur dans chaque pays (b)	2 610	6 330
Ecart (a) - (b)	(1 587)	(3 447)
Analyse de l'écart		
Impact des décalages permanents	(4)	(807)
Impact des décalages temporaires sans impôts différés comptabilisés	-	-
Impact de l'utilisation de déficits reportables non antérieurement activés	(987)	(3 467)
Déficits 2022 non activés	-	9
Impact de la différence entre le taux d'impôt exigible et le taux d'impôt différé	-	-
Impact de retraitements de consolidation sans impôts différés comptabilisés	(655)	785
Impact lié la comptabilisation des crédits d'impôts (CIR)	(126)	(114)
Autres impacts	186	147
Total	(1 587)	(3 447)

Les taux d'impôts retenus sont les suivants :

- Allemagne : 30%
- France : 25%
- Grèce : 22%
- Tunisie : 15%

Impôts sur les bénéfices à récupérer et à payer

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2023	Exercice 2022
Impôts sur les bénéfices à récupérer	1 888	258
Impôts sur les bénéfices à payer	(327)	(439)
Impôt sur les bénéfices net Actif (Passif)	1 561	(181)

Les impôts sur les bénéfices à récupérer sont principalement constitués du remboursement à percevoir des acomptes d'impôts versés en 2023 (1 378 K€) et des créances du crédit d'impôt recherche (511 K€).

IX.2. Impôts différés

Les impôts différés sont calculés sur les différences temporelles existant entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués selon la méthode du report variable, c'est-à-dire en utilisant le taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et de la réglementation fiscale qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de la clôture.

Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôts différés :

- le goodwill non déductible fiscalement,
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable,
- les différences temporelles liées à des participations dans des filiales dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

Le Groupe présente les impôts différés dans le bilan consolidé séparément des autres actifs et passifs. Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est probable qu'ils pourront être récupérés au cours des années ultérieures. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- prévision de résultats fiscaux futurs dans le cadre de l'intégration fiscale du Groupe,
- historique des résultats fiscaux des années précédentes.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et lorsqu'ils concernent des impôts sur le résultat prélevé par une même autorité fiscale et que le Groupe a l'intention de régler sur la base de leur montant net.

Tableau des impôts différés au bilan

(en milliers d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2022
Impôts différés actifs	202	10
Impôts différés passifs	(917)	(870)
Impôts différés actifs (passifs) nets	(716)	(860)

Variation des impôts différés

(en milliers d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2022
Montant en début de période	(860)	1 453
Impact sur les autres éléments du résultat global	423	(1 499)
Impact sur les résultats	(279)	(815)
Autres Impacts des écarts de change	1	0
Montant en fin de période	(716)	(860)

Sociétés françaises (intégration fiscale)

Le Groupe intégré fiscalement comprend en 2023 les sociétés suivantes : Gascogne SA, Gascogne Bois, Palfrance, Gascogne Forêt Services, Gascogne Papier, Feutres Depland, Gascogne Sacs, Gascogne Flexible.

Le montant total des déficits reportables du groupe d'intégration fiscale s'élève à 75,3 M€ à fin 2023 et 76,6 M€ à fin 2022. Ces déficits ne sont pas activés car l'intégration fiscale a été déficitaire pendant des années et n'a pas encore été structurellement bénéficiaire au cours des dernières années.

Sociétés étrangères

Les déficits reportables des filiales Gascogne Flexible Germany et Gascogne Sack Deutschland (Allemagne) ont donné lieu à la comptabilisation d'un impôt différé actif à hauteur de leur impôt différé passif.

Le montant total des déficits reportables des sociétés étrangères à fin 2023 s'élève à 4 M€.

X- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Evolution de l'actionnariat d'ATTIS 2, actionnaire de référence de Gascogne

Le 2 janvier 2024, les ORAN détenues en totalité par la société Biolandes Technologies ont été automatiquement remboursées en actions nouvelles Gascogne. La société Biolandes Technologie s'est ainsi vu attribuer, à titre de remboursement, 5.119.228 actions Gascogne et détient en conséquence un total de 5.119.328 actions Gascogne portant sa participation directe au capital de Gascogne à 17,39% du capital et 10,37% des droits de vote. Gascogne a par ailleurs vu son capital social augmenter de 12 798 070 euros pour atteindre 73 598 200 euros, par l'émission de 5.119.228 actions nouvelles d'une valeur nominale de 2,50 € chacune.

Il est par ailleurs rappelé que la société Biolandes Technologies détient de concert avec le groupe Crédit Agricole au travers des entités gérées par Idia Capital Investissement et Crédit Mutuel Equity SCR, la totalité du capital et des droits de vote de la société Attis 2, et que cette dernière détenait, préalablement au remboursement des ORAN, 19.617.958 actions Gascogne, représentant 80,67% du capital et 86,90% des droits de vote de Gascogne.

Postérieurement au remboursement des ORAN, Attis 2 voit sa participation dans Gascogne ramenée désormais à 66,63% du capital et 77,49% des droits de vote.

En conséquence Biolandes Technologies détient désormais directement et indirectement de concert avec Attis 2, 84,02% du capital et 87,86% des droits de vote de Gascogne.

XI- HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(en milliers d'euros)	KPMG				DELOITTE			
	Montant HT		%		Montant HT		%	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Certification des comptes individuels et consolidés	206	195	82,4%	82,3%	211	200	90,2%	89,3%
Services autres que la certification des comptes	44	42	17,6%	17,7%	23	24	9,8%	10,7%
TOTAL	250	237	100,0%	100,0%	234	224	100,0%	100,0%